



L'UNIVERSITÉ D'ÉVRY - VAL D'ESSONNE

Rapport d'évaluation

Avril 1996

L'université d'Évry - Val d'Essonne

Table des matières

Avertissement	5
Organisation de l'évaluation	7
CHIFFRES-CLÉS	9
RAPPORT D'ÉVALUATION	21
1 - Historique	23
2 - Les implantations et les constructions	24
3 - L'organisation de l'université	24
4 - Les enseignements	26
5 - La recherche	33
6 - Les étudiants	39
7 - Les moyens humains et matériels	40
L'IUP du département des sciences pour l'ingénieur	43
CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS	47
POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE	51

L'université d'Évry - Val d'Essonne

Avertissement

La publication du rapport d'évaluation des universités nouvelles est faite sous la forme de sept fascicules. La lecture du rapport concernant chacun des établissements est indissociable de celle du rapport général concernant les universités nouvelles. Ce rapport présente, en effet, *les caractères et les problèmes communs* à l'ensemble des universités nouvelles.

L'université d'Évry - Val d'Essonne

Organisation de l'évaluation

L'évaluation des universités nouvelles a été placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, composé de sept membres du Comité : MM. **Chaigneau, Dagognet, Gilson, Groshens, Flamant, Legeais, Maurin.**

Renée **Ribier**, chargée de mission, a assuré la coordination de l'évaluation de l'université d'Évry - Val d'Essonne.

Ont participé à cette évaluation :

En tant qu'experts

- Gilles **Bertrand**, professeur à l'université de Dijon
- Jean-Paul **Bourrières**, professeur à l'université de Bordeaux I
- Raymond **Brec**, professeur à l'Institut des matériaux de Nantes
- Christian **Dumas**, professeur à l'ENS de Lyon
- Maurice **Garden**, du CNRS
- Michel **Héon**, professeur à l'université de Caen
- Francine **Masson**, conservateur à l'École des mines de Paris
- Yves **Mérindol**, professeur à l'université de Strasbourg I
- Jeanne-Marie **Parly**, professeur à l'université de Paris IX

Au titre du Secrétariat général du Comité

- Rachida **Amaouche**, pour la présentation du rapport
- Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions
- Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études, pour les chiffres-clés
- André **Staropoli**, Secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université d'Évry - Val d'Essonne

CHIFFRES-CLÉS

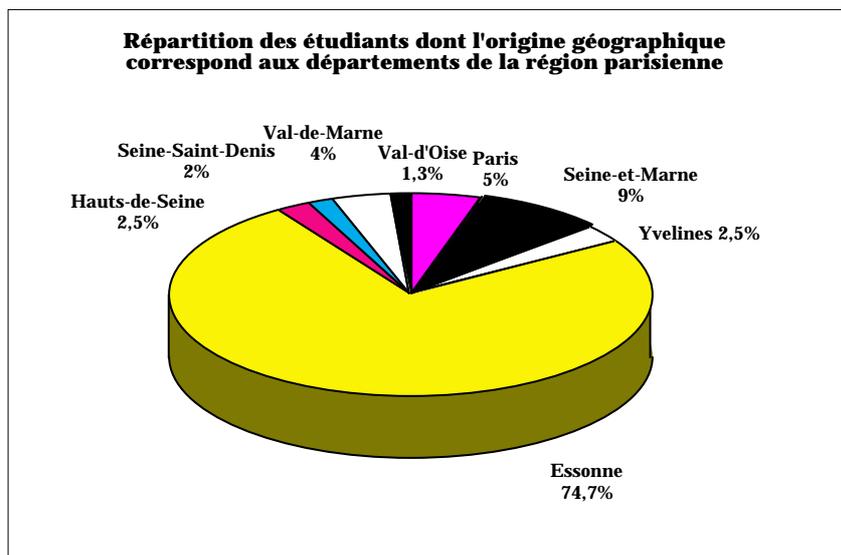
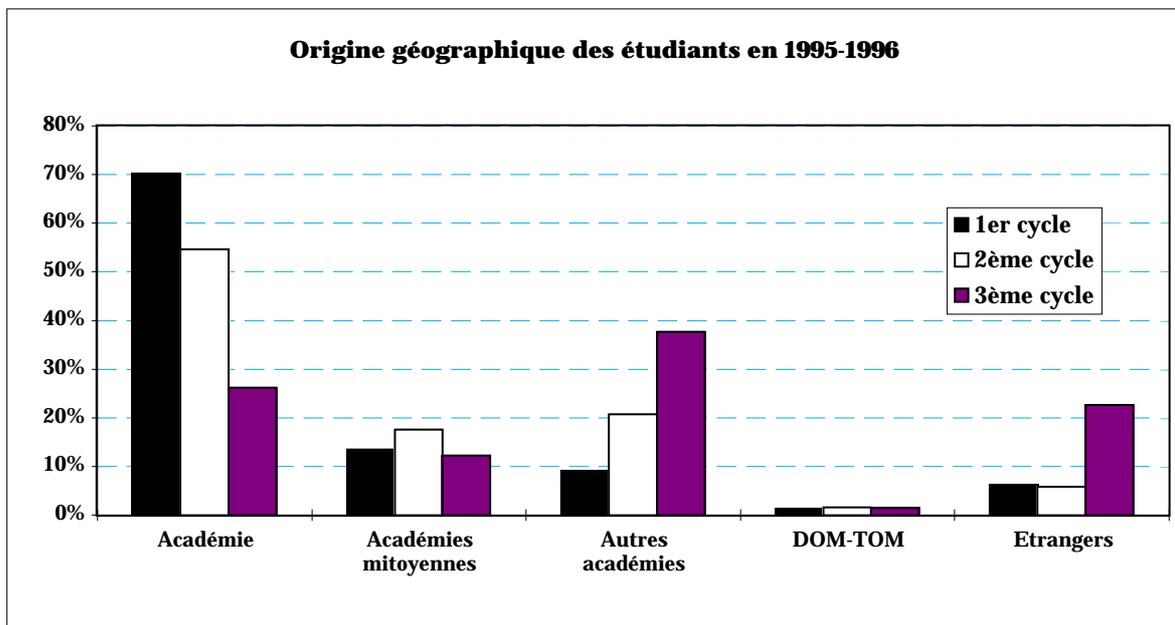
I - L'université d'EVRY - VAL-D'ESSONNE dans sa région

Recensement 1990 (estimation au 1/01/1992)	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac (1993)
Ile-de-France	10 882 400	34%	61%	64,1%
France métropolitaine	57 217 600	34%	59,4%	62,6%

Source DEP

1994-1995	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités (y compris IUT)		dont Evry (y.c. IUT)
Ile-de-France	594 625	369 331	62,1%	5 018 0,84%
France métropolitaine	2 199 066	1 435 989	65,3%	

Source DEP

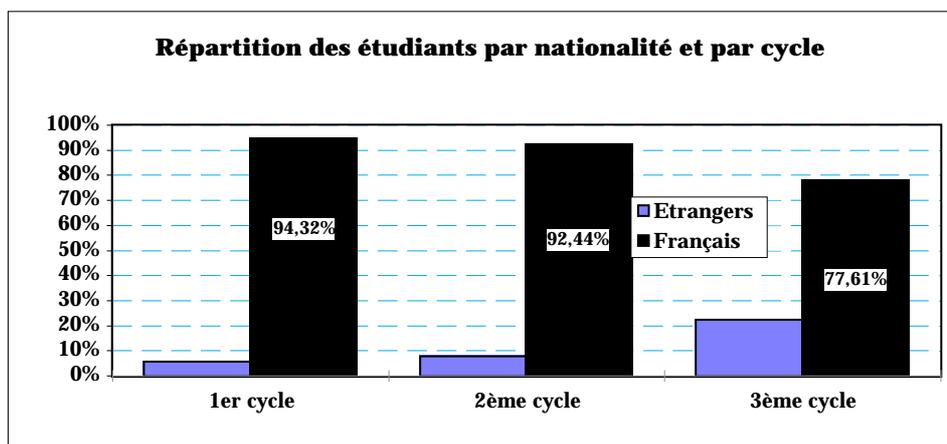
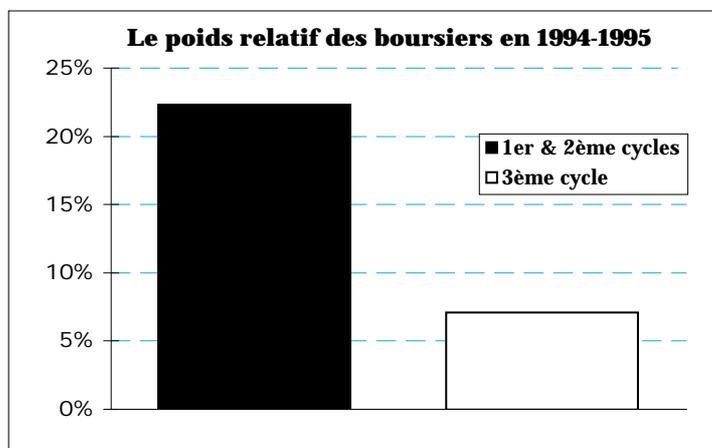
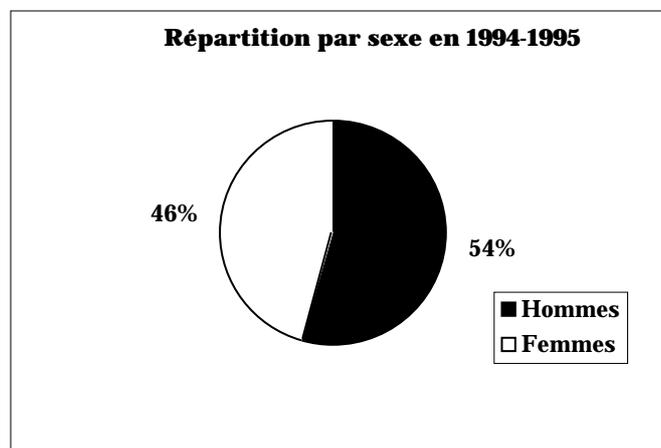
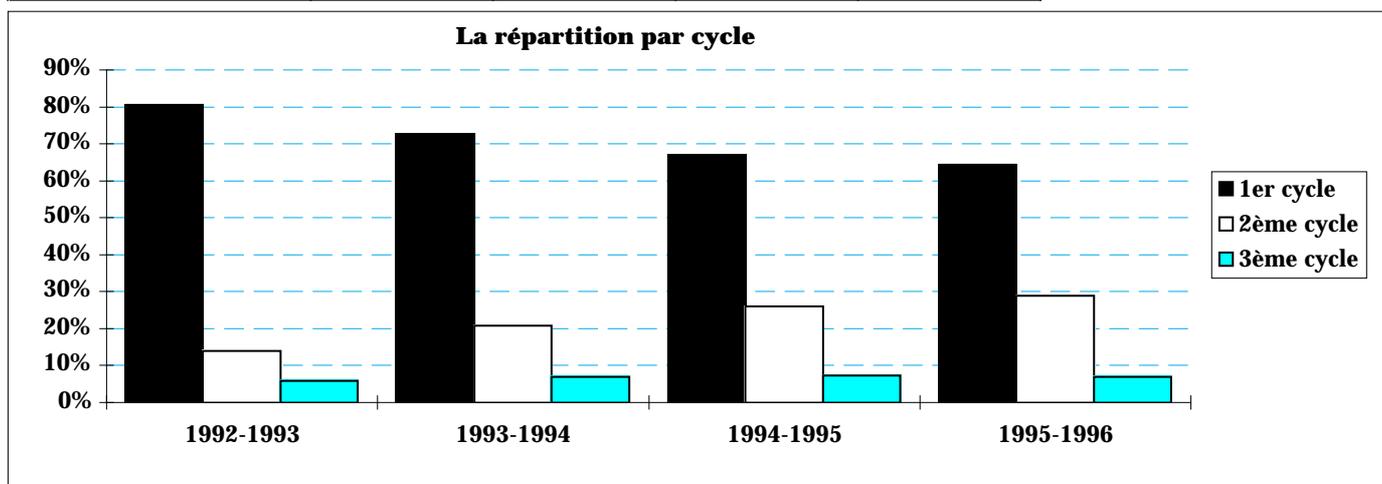


Source : Université d'Evry - Val-d'Essonne (sauf indication contraire)

II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives)

hors IUT, IUP inclus	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
1er cycle	1 663	2 495	2 625	3 014
2ème cycle	285	710	1 019	1 349
3ème cycle	118	238	283	323
Total	2 066	3 443	3 927	4 686

IUT - IUP compris	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996
1er cycle		3 494	3 716	4 134
2ème cycle		710	1 019	1 511
3ème cycle		238	283	323
Total		4 442	5 018	5 968



III - Les formations

III - 1 - Les inscrits dans les unités de formation en 1995-1996

Formations				
Habilitées			Non habilitées	TOTAL
1er cycle	2ème cycle	3ème cycle		

Les filières

Sciences de la matière	379	57		2	438
Sciences de la matière (cumulatifs)	154				154
MIAS Maths Info	28	105	32	24	189
MASS	161				161
Sciences de la vie	92				92
Technologie	44	29	18	50	141
Economie, Gestion	439	179	86	5	709
AES	680	160			840
Droit	517	102	19	5	643
Sociologie	332	123	59	11	525
MIAGE		46			46
MSG		228			228
Divers				7	7
Sous-total	2 826	1 029	214	104	4 173

IUT

Génie électrique et Informatique industrielle	170		-	-	
Génie mécanique et Productique	207		-	-	
Organisation et Gestion de la production	117		-	-	
Génie thermique et Energie	41		-	-	
Gestion logistique et Transport	203		-	-	
Gestion des entreprises et des administrations	202		-	-	
Techniques de commercialisation	180		-	-	
Sous-total	1 120	162			1 282

IUP

Génie électrique	47	71	-	-	118
Génie matériaux	72	82	-	-	154
Génie mécanique	33	83	-	-	116
Génie systèmes industriels	48	84	-	-	132
Sous-total	200	320	0	0	520

TOTAL GÉNÉRAL	4 146	1 511	214	104	5 975
----------------------	--------------	--------------	------------	------------	--------------

III - 2 - Les diplômes habilités délivrés

	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Niveau Bac + 2	447	650	766
Niveau Bac + 3	147	318	460
Niveau Bac + 4	19	158	244
Niveau Bac + 5	37	72	89
Total	650	1 198	1 559

III - 3 - Les inscrits dans les formations habilitées de premier cycle en 1994-1995 (hors IUT et formations d'ingénieurs)

Diplôme	Intitulé	1ère année	2ème année	Reçus	%	Reçus	%
				1ère An.	reçus	2ème An.	reçus
DEUG	SCIENCES DE LA MATIÈRE	182	100	81	<i>45%</i>	65	<i>65%</i>
	SCIENCES DE LA MATIÈRE (CUMULATIFS)	122	75	63	<i>52%</i>	52	<i>69%</i>
	MIAS	71	42	26	<i>37%</i>	35	<i>83%</i>
	MISE A NIVEAU	26	-	11	<i>42%</i>	-	-
	MASS	100	52	51	<i>51%</i>	41	<i>79%</i>
	ECONOMIE, GESTION	264	189	137	<i>52%</i>	128	<i>68%</i>
	AES	249	143	124	<i>50%</i>	95	<i>66%</i>
	AES MONTROUGE	103	89	96	<i>93%</i>	88	<i>99%</i>
	DROIT	288	140	113	<i>39%</i>	76	<i>54%</i>
	SOCIOLOGIE	151	83	81	<i>54%</i>	73	<i>88%</i>
DEUP	GÉNIE ELECTRIQUE INFORMATIQUE INDUSTRIEL	-	40	-	-	26	<i>65%</i>
	GÉNIE MATÉRIAUX	-	54	-	-	40	<i>74%</i>
	GÉNIE MÉCANIQUE	-	22	-	-	21	<i>95%</i>
	GÉNIE SYSTÈMES INDUSTRIELS	-	41	-	-	26	<i>63%</i>

III - 4 - Les inscrits dans les formations habilitées de deuxième cycle
(hors IUT et formations d'ingénieurs)

Intitulé des formations	Option	Licences		Maîtrises	
		Inscrits	Diplômes délivrés	Inscrits	Diplômes délivrés
DROIT		39	31		
SCIENCES ÉCONOMIQUES	Monnaie, Finances	73	33	32	30
ÉCONOMÉTRIE		32	17	15	10
AES	Adm. générale et territoriale	69	56	34	24
AES MONTROUGE		55	53		
SOCIOLOGIE		44	37	9	2
MSG		58		53	50
MSG FC		28		3	
INFORMATIQUE		32	19	25	17
MIAGE		24		19	18
MATHS		48	21	14	8
SCIENCES PHYSIQUES		37	21		
TECHNOLOGIE		24	24		
IUP GSI		39	39	36	36
IUP GEII		35	33	22	21
IUP GÉNIE MATÉRIAUX		37	37	18	17
IUP GÉNIE MÉCANIQUE		43	39	14	11

III - 5 - Les formations de 3ème cycle

III - 5 - 1 - Les DEA et les DESS

Intitulé	Effectifs (inscrits pédagogiques)			Nombre de diplômes
	Total	Dont		
		Issus de l'université	Etrangers	
DEA ANALYSE ÉCONOMIQUE	0	0	0	0
DEA CONTRÔLE ET MODÉLISATION DE PROCESSUS INDUSTRIELS	10	2	4	8
DEA CONCEPTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES AVANCÉS	9	7	1	7
DEA INFORMATIQUE	0	0	0	0
DEA MODES DE VIE ET POLITIQUES SOCIALES	0	0	0	0
DEA ROBOTIQUE	0	0	0	0
DEA SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CONTRÔLES DES PROCESSUS	0	0	0	0
DEA SOLIDES STRUCTURES SYSTÈMES INDUSTRIELS	0	0	0	0
DESS DYNAMIQUE HUMAINE & DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION	39	22	2	16
DESS DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	51	32	2	13
DESS FINANCE D'ENTREPRISE	26	15	3	24
DESS POLITIQUE SOCIALE LOCALE	0	0	0	0
DESS SCIENCES DE LA PRODUCTION ET DES ORGANISATIONS	30	11	1	21

III - 5 - 2 - Les DU de troisième cycle

Intitulé	Effectifs (inscrits pédagogiques)			Nombre de diplômes
	Total	Dont		
		Issus de l'université	Etrangers	
DESUP La poste, organisation de la production et des transports	26	22	0	24
DESUP Droits de l'Homme	12	11	3	10

III - 6 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier en francs	Nombre de stagiaires en formation
1992			
Total	15 360	695 000	57
Formations diplômantes (Diplôme national)	11 520	394 000	41
Formations diplômantes (Diplômes d'établissement)	3 840	301 000	16
1993			
Total	99 435	852 208	319
Formations diplômantes (Diplôme national)	97 923	551 208	312
Formations diplômantes (Diplômes d'établissement)	1 512	301 000	7
1994			
Total	127 360	2 218 798	365
Formations diplômantes (Diplôme national)	122 110	1 867 798	340
Formations diplômantes (Diplômes d'établissement)	5 250	351 000	25

IV - Les effectifs des équipes de recherche en 1994-1995

	Nombre d'équipes	Enseignants- chercheurs	Chercheurs	All. MRE CIFRE...	ITA ATOS
CNRS					
Equipe postulante	1	14	6	3	1,2
DRED					
Équipe d'accueil	4	39	21	12	3
Jeune équipe	2	28	3	3	
Total	7	81	30	18	4,2

V - Le corps enseignant en 1994-1995 (hors IUT)

V - 1 - Les emplois		<i>dont vacants</i>
Professeurs	37	6
Maîtres de conférences	49	5
Assistants	0	
Second degré*	44	4
Jouvence **	43	
Crédits PAST ***	21	
Professeurs associés	2	
Total	185,5	15

* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs

** Jouvence : assistants normaliens, ATER, ALER, allocataires-moniteurs de l'enseignement supérieur

*** Les crédits PAST comptent pour 1/2 emploi

V - 2 - La structure du corps

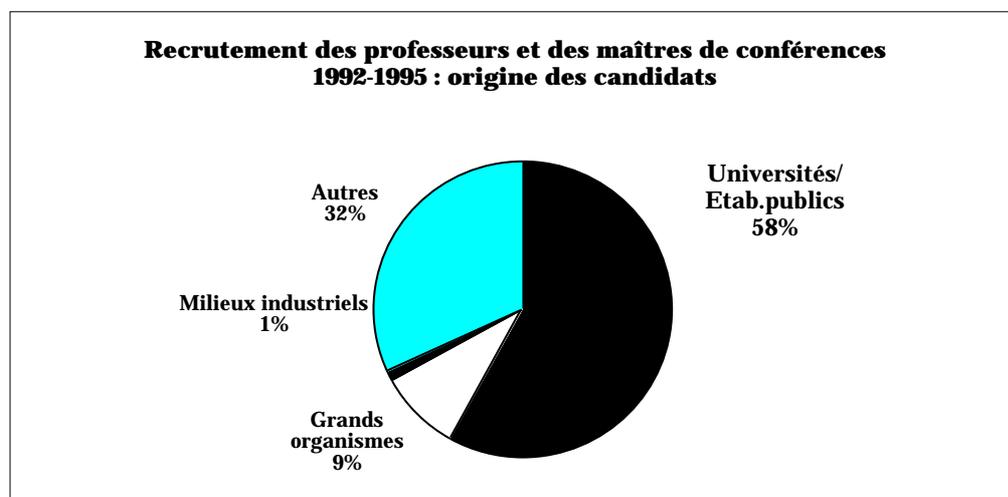
Rang A	19,9%
Rang B	26,4%
Second degré	23,7%
Jouvence	23,2%

V - 3 - L'origine géographique des enseignants

	Professeurs	Maîtres de conférences	Second degré*
Région parisienne	81,3%	87%	88,9%
Grande couronne (1)	3,1%	6,5%	2,8%
Province	12,5%	4,3%	8,3%
Autres	3,1%	2,2%	0%
	100%	100%	100%

(1) Amiens, Le Mans, Orléans, Reims, Rouen

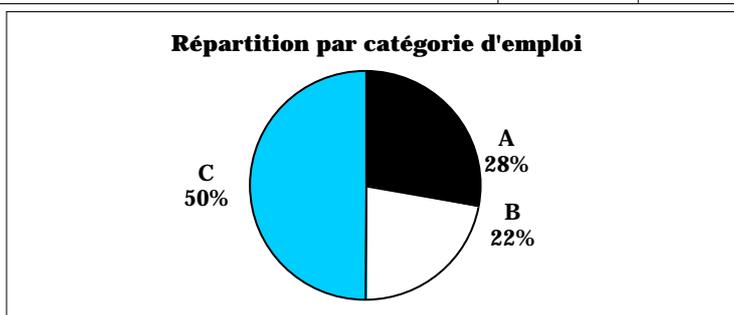
* Second degré : ADEN, PRAG, PRCE, lecteurs



VI - Les personnels administratifs et de service

VI - 1 - Répartition par support budgétaire (hors IUT et écoles)

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	27	23	44	94
	Gagés				
	Objecteurs	3	1		4
Etablissement	Permanents			2	2
	Vacataires, saisonniers	0,3		2,8	3,1
	C E S	0,5		5,5	6,0
	Apprentis				
Grands organismes (CNRS, INSERM, etc)			1	1	
Collectivités territoriales	Mis à disposition				
Total		30,8	24,0	55,3	110,1



VI - 2 - Répartition par fonction (hors IUT et écoles)

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	3	3	13	18,9
Assistance à l'enseignement	3,1	2,9	3,8	9,8
Recherche (Administration et assistance)	4	0,9	0,2	5
Documentation	1,7	1,7	2,1	5,4
Vie institutionnelle, adm. générale, service intérieur, communication	2,9	3,1	16	22
Vie de l'étudiant	0,3	1		1,3
Gestion financière	2,6	3,2	6,5	12,3
Gestion du personnel	1,7	4,4	7,3	13,4
Moyens supports (logistique immobilière, nettoyage locaux, surveillance)	2,1	0,9	5,1	8,1
Informatique	6,7	1,6	3,4	11,6
Reprographie	0,3	0,3	1,8	2,4
Prestations de service	0,2			0,2
Total	28,3	22,9	58,9	110,1

VI - 3 - Répartition par affectation

	Services centraux	Services inter.U	Unités de formation	IUT	IUP
Scolarité, orientation	13,9	2,6	1,2	9	1,2
Assistance à l'enseignement	0,7	1,6	4,8	5,5	2,7
Recherche (Administration et assistance)	0,5	0,5	3,4		0,7
Documentation		3,6	0,8	0,5	1
Vie institutionnelle, adm. g ^e , service intérieur	14,4	4,2	3,4	6	
Vie de l'étudiant		1,3			
Gestion financière	9	1,3	2	2,5	0,1
Gestion du personnel	9,8	1,8	1,5	2,5	0,3
Moyens supports *	7,3	0,2		4,5	0,7
Informatique		10,4	0,5		0,7
Reprographie	1,9		0,5		
Prestations de service		0,2		1	
Total	57,4	27,4	18	31,5	7,3

* logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance

VII - Eléments financiers (d'après les comptes financiers)

VII - 1 - Les ressources en 1994 (hors salaires)

	En francs	Part du total
Ressources affectées	12 408 448	24,4%
Droits d'inscription	3 400 937	6,7%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	31 712 886	62,4%
Dotations des collectivités locales	145 925	0,3%
Subventions d'autres organismes publics	631 244	1,2%
Autres ressources propres	2 496 802	4,9%
Total des ressources	50 796 242	100%

VII - 2 - Les dépenses de fonctionnement en 1994

	En francs	Part du total
Infrastructures	5 065 731	29,6%
Autres charges isolées	3 943 163	23%
Charges non isolées	3 184 652	18,6%
Rémunération ATOS	439 161	2,6%
Heures complémentaires	3 800 880	22,2%
Divers	699 285	4,1%
Total des dépenses	17 132 873	100%

VIII - Constructions : les investissements réalisés et programmés

Date	Opération	Surface (m ²) SHON	Montant de l'opération en K F	Origine du financement
	Réhabilitations Bâtiment Ile-de-France	12 552	86 500	61,3% Etat
	Enseignement	8 904		38,7% Collectivités
	Recherche	1 080		
	BU	631		
	Autres (Rest.Log)	1 937		
fév.93	Constructions IUT Brétigny (OGP)	4 155		
	Enseignement	2 650		
	Autres (halle)	1 505		
1994 1995	Constructions Bâtiment Jean-Teillac	13 660	165 600	100% Etat
	Enseignement	10 697		
	Recherche	1 350		
	Autres (Rest.Log)	1 613		
juil.94	Constructions IUT Brétigny (GMP)	3 162		
	Enseignement	3 162	31 460	
	Réhabilitations : Pelvoux I	1 440	location	
	Enseignement	1 440	SILIC	
oct.94 jan.95	Constructions neuves : bâtiment Pelvoux II	3 523	23 500	100% Etat
	Enseignement	1 243		
	Recherche	2 280		
oct.94	Constructions IUT Brétigny (GEA)	6 340,5		
	Enseignement	6 010,5		
	Autres	330		

L'université d'Évry - Val d'Essonne

RAPPORT D'ÉVALUATION

1 - Historique

Avant 1990, existait à Évry trois départements d'IUT, rattachés à l'université de Paris XII - Créteil.

En mars 1990, est signée une convention entre l'État, le Conseil général, le SAN, et l'établissement public de développement de la ville nouvelle, par laquelle EPEVRY, propriétaire, met à disposition de l'université les terrains contigus à sa première implantation, à la condition que ceux-ci soient construits avant 1994. Entre temps, en effet, l'université s'est installée dans un bâtiment de bureaux, dit bâtiment "Ile-de-France", représentant 12 550 m² (SHON), qu'il a fallu entièrement réaménager, afin de créer des amphithéâtres et des salles de cours, travaux qu'il faut poursuivre actuellement pour répondre à des impératifs de sécurité et de gardiennage.

Un second bâtiment "des premiers cycles" est ensuite construit à proximité, financé entièrement par l'État, et sous la maîtrise d'ouvrage du SCARIF (dissous en 1993) dans un concours "conception - construction" sur lequel l'université n'a eu aucune prise. La conception architecturale, décalquée de celle des lycées et collèges en est malheureuse ; elle présente une mauvaise adaptation aux formations de l'enseignement supérieur, particulièrement pour les laboratoires et les travaux pratiques et de nombreuses malfaçons sont aujourd'hui constatées. De plus, certains éléments sont ainsi construits que l'entretien ménager en est impossible. Le plus grave est certainement la déficience des installations prévues pour le réseau informatique. La première tranche est livrée en octobre 1993, ce qui oblige l'université à trouver des locaux-relais, pour assurer la rentrée, sur une commune voisine, dans la zone industrielle de Courcouronnes. Ces bâtiments, "Pelvoux 2", sont achetés par l'État, et désormais utilisés pour les IUP, et s'ajoutent à ceux de "Pelvoux 1" loués pour une somme non négligeable. Restaient, en 1993, à réaliser deux bâtiments essentiels, l'un comme l'autre, pour le développement de l'université : l'Institut des matériaux, qui doit regrouper les équipes de recherche actuellement dispersées entre Thiais, l'École des mines, et les salles de travaux pratiques, et la bibliothèque. Ces bâtiments devaient être financés par le Conseil général pour l'Institut des matériaux et par le SAN pour la bibliothèque, et sous sa maîtrise d'ouvrage pour un montant de 340 MF pour les matériaux, de 60 MF pour la bibliothèque.

Le Conseil général, en grave difficulté financière, ne peut faire face à ses engagements, et veut, à l'initiative de son président, par ailleurs maire de Mennecy, commune rurale distante de 15 km, installer la nécessaire extension de l'université dans une clinique désaffectée de Mennecy. Le Ministère décide de refuser cette délocalisation, proposant de l'utiliser pour reloger l'UFR de STAPS de Paris V. Pour autant, les problèmes d'extension de l'université, et ce depuis 1994, ne sont pas réglés, et son développement normal a été freiné. N'a-t-on pas envisagé, à la veille du Comité interministériel de Mende, de la fermer, la sacrifiant sur l'autel de l'aménagement du territoire ?

Dans le cadre du 11^{ème} plan, la région Ile-de-France a pris le relais du Conseil général défaillant, s'engageant à financer les 2/3 de l'Institut des matériaux, le reste étant supporté par l'État. Mais le projet est désormais réduit à 240 MF en deux tranches. Pour la bibliothèque, la maîtrise d'ouvrage serait prise par le Conseil général, finançant les 2/3 de 66 MF. Manquent encore toutes assurances pour le financement du bâtiment "droit-économie" dont l'État assurerait 13 MF sur 74, "les autres partenaires", et leur contribution respective, n'étant pas à ce jour définis.

Pour autant, concernant l'Institut des matériaux, comme la bibliothèque, de nombreux problèmes ne sont pas résolus : terrains, que l'EPEVRY veut désormais vendre ; équipements, dont on ne sait qui les assurera ; viabilisation que ni l'État, ni la région ne veulent prendre en charge ... Un signe positif est cependant l'action du préfet, qui a réanimé un comité de pilotage pour aider à la solution des problèmes.

L'IUT, pour sa part, a poursuivi son développement, avec la création de sept départements, à Évry même, pour lesquels les locaux ont été construits (cf. tableau) et à Brétigny, où il occupe un ancien château et ses communs, ainsi qu'un autre bâtiment.

Les problèmes rencontrés par l'université sont donc considérables ; ils sont dus aux difficultés financières du Conseil général, d'EPEVRY et du SAN, au manque de transparence de leurs politiques, mais aussi au fait que deux universités sont en concurrence pour obtenir des financements : Évry et Orsay, qui a obtenu, pendant la même période, le financement de l'Institut de biologie des plantes et, de la part du Conseil régional, celui de la Maison de l'ingénieur.

Le résultat en est que le développement quantitatif de l'université est freiné, mais plus encore, que son projet moteur et essentiel, celui de la structuration de la recherche, avec l'Institut des matériaux, piétine dangereusement.

2 - Les implantations

2-1 L'environnement

L'université a relativement bien concentré ses implantations actuelles et prévues sur un site ramassé, à proximité du RER Évry-Courcouronnes. Mais les travaux de viabilisation ne sont pas faits, les étudiants circulent d'un bâtiment à l'autre par des chemins boueux. L'université est installée dans une zone de grandes surfaces commerciales, et dessert une banlieue de HLM, dans laquelle les transports transversaux sont peu commodes.

2-2 Les constructions (cf. chiffres clés)

L'avantage dont dispose l'université est que ses constructions, actuelles et futures, sont concentrées. Mais les locaux sont disparates, et leur adaptation malaisée. L'absence de bibliothèque est très préjudiciable. Il faut souligner aussi qu'en l'état actuel des réalisations, l'État a supporté 85% de la dépense.

3 - L'organisation de l'université

Le décret du 22 juillet 1991 définissait les champs disciplinaires de l'université (sciences et techniques, sciences économiques, sociales, juridiques) et mettait en place le conseil d'orientation et le conseil d'université.

3-1 Le Conseil d'orientation se réunit régulièrement, 2 à 3 fois par an. Il est une bonne ouverture sur l'environnement économique. Par contre, son interface avec les collectivités locales est plus difficile, conséquence des problèmes rencontrés dans le financement des constructions. Il n'est pas étonnant non plus que les débats de ce conseil aient été dominés par l'exposé des difficultés rencontrées dans le programme de constructions. Ce conseil a été d'évidence un appui solide pour l'administrateur provisoire, dans la conception et la mise en oeuvre du projet d'Évry.

Mais force est de reconnaître que le conseil ne peut définir des orientations pour les formations nouvelles ou des axes de recherche, s'il ignore dans quels locaux et à quelle échéance il sera possible de les mettre en oeuvre.

3-2 Le Conseil d'université, pour les mêmes raisons, a eu des débats interférant largement avec ceux du conseil d'orientation concernant les difficultés matérielles rencontrées. Quand bien

même les universitaires d'Évry considèrent-ils que "l'université ne peut être la propriété de ses enseignants", et leur ouverture sur l'extérieur est fort active,

Ce conseil s'est progressivement doté, sous forme de "commissions du Conseil" de proches substituts du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et du conseil scientifique, dont le rôle est d'instruire les dossiers pour préparer la décision. Si le rôle de ces instances est très proche de celui prévu par la loi, leur composition est particulière.

Le CEVU est composé sur une base mixte d'élus au conseil d'université (enseignants, étudiants, IATOS) et des responsables des départements et des filières.

Le Conseil scientifique est aussi composé des professeurs et maîtres de conférences élus au conseil d'université, d'un ITA, d'un doctorant non élu, auxquels ont été adjoints les directeurs de laboratoire, dans le souci d'assurer la représentation de la totalité des laboratoires de recherche. Le conseil scientifique a les attributions prévues par la loi de 1984 : politique des thèses et habilitations à diriger des recherches, contrats, examen des demandes d'habilitation du DEA, répartition du BQR et politique d'achats. Cette création de fait n'était pas prévue par le décret constitutif de l'université (cf. rapport général, ch. IV).

3-3 Le Comité de direction a des responsabilités importantes : il réunit autour de l'administrateur provisoire et du secrétaire général les directeurs de départements. Il propose les ouvertures de filières et la répartition interne des moyens, arrête et classe les demandes d'emploi, avant de les proposer au conseil d'université.

Les heures complémentaires et les budgets de fonctionnement sont répartis par ce comité entre les départements. Ainsi, il joue le rôle de réunion des directeurs d'UFR, organe informel mais important dans certaines universités, et celui de la commission des moyens du conseil d'université, commission qui se met désormais en place.

3-4 L'organisation interne repose sur des "départements", volontairement et réellement interdisciplinaires, chaque département étant chargé non seulement des enseignements de premier et deuxième cycles relevant des disciplines, mais aussi responsable des enseignements transversaux dans toutes les filières de l'université.

Le département a, en principe, un conseil élu, bien que ce dernier ne soit pas encore formellement mis en place dans tous les départements. Un projet de "statuts", proposant que le directeur du département soit désigné par son conseil, existe. Actuellement, la composition et le mode de désignation des membres de ce conseil varie d'un département à l'autre, de même que leur champ de compétence.

Là où ces conseils de département ont été institués de façon explicite, est potentiellement posée la question de la contradiction portant sur le mode de désignation du responsable de département : élu ? nommé ? élu et/ou nommé ? Cette question a été abordée (cf. rapport général, ch. IV). Dans le cas d'Évry, le décret constitutif prévoit cette nomination.

Il est à noter que les emplois d'enseignants sont rattachés aux départements, alors que chaque enseignant, dans sa discipline, est prestataire de service pour l'ensemble de l'université. Les DEUG, non plus, n'appartiennent pas aux départements ; ceci non seulement ne suscite pas de difficultés mais plus encore, recueille l'assentiment des enseignants, qui trouvent, dans ce type d'exercice, une source d'enrichissement.

Les départements sont :

- droit et sciences économiques, avec une équipe de juristes et d'économistes élaborant des projets innovants, notamment celui d'un IUP d'ingénierie juridique et économique des entreprises ;

- sciences sociales et gestion, auxquelles est rattaché un cursus d'AES et de gestion, fortement marqué par la sociologie du travail ;
- sciences pour l'ingénieur, avec DEUG de technologie, licence en vue de la préparation à l'IUFM, CAPET, et des IUP ;
- mathématiques et informatique ;
- sciences de la matière, physique, chimie (licences et maîtrises de physique, de chimie et IUP).

Les filières sont rattachées aux départements, et ont un conseil, au sein duquel les étudiants sont très écoutés. L'IUT, pour sa part, fonctionne avec le statut traditionnel relevant de l'article 33, et semble être harmonieusement intégré à l'université.

3-5 L'administrateur provisoire

Avec une discrète fermeté, il a su mettre en place les organes de concertation et de décision, favoriser une réelle transparence dans les modes de répartition des moyens entre les filières ou les centres de recherche, en s'appuyant sur des outils internes d'analyse et de suivi assez remarquables.

L'administrateur provisoire a su faire passer dans les faits sa vision de l'université, essentiellement en confiant des responsabilités majeures aux hommes et aux femmes qu'il avait choisis, et en assurant avec opiniâtreté la défense et le développement de l'université, malgré les obstacles majeurs qu'il a rencontrés, et qui perdurent, appuyé en cela par le président du conseil d'orientation.

Conclusion

Le plus étonnant est que cette organisation interne, peu complexe, et sans doute efficace, n'est pas formalisée. Il n'y a pas de "règlement interne" ou "d'arrêtés" de l'administration la définissant. En revanche, l'université a mis au point des instruments de pilotage et de gestion de qualité, notamment pour la répartition des heures complémentaires et pour la définition des crédits pédagogiques.

Sans doute est-il temps de stabiliser le cadre du fonctionnement, en définissant plus clairement les modes d'expression des différents acteurs de l'université, notamment des étudiants : les derniers événements de décembre ont montré, soit qu'ils n'avaient pas compris, soit qu'ils n'étaient pas compris de la communauté universitaire.

4 - Les enseignements

4-1 Les grandes orientations

Pour exister à côté de sa puissante voisine, l'université d'Orsay, mais aussi des universités parisiennes, Évry se devait de jouer la différence : son objectif premier n'a jamais été d'être un service public de proximité et, en ce sens, la réponse à la demande de formation en lettres, langues et sciences humaines est un problème reporté plus tard.

Le projet, à l'origine, n'a pas été de créer une université de plus, mais de professionnaliser les enseignements. Il est centré sur les sciences "dures" et des sciences sociales ouvertes sur l'extérieur. La mise en place des enseignements en gestion a posé problème, compte tenu des difficultés de recrutement des enseignants dans ce domaine. L'AES repose sur des sociologues, spécialistes de la sociologie du travail et de l'entreprise. La création d'enseignements en droit a été imposée par le Ministère. Mais désormais les deux ensembles, sciences sociales et sciences

dures, sont déséquilibrés, la pression et la croissance des effectifs étant plus vives sur les premières que sur les secondes. De plus, la demande du bassin de recrutement en lettres et langues n'est pas satisfaite, et sans doute l'université est-elle à un tournant dans le choix de ses filières.

La seconde caractéristique est que, à Évry, il existe un projet pédagogique, conçu et imposé d'emblée : tous les étudiants reçoivent des enseignements transversaux en informatique - malgré les déficiences de l'installation - en langues vivantes, en expression française, et le jeudi après-midi est libéré pour encourager une réelle pratique du sport et des activités culturelles bien intégrées à la vie de l'établissement. L'on est très attentif aux besoins, aux suggestions que les étudiants expriment au sein de leurs filières de formation.

L'interdisciplinarité conduit l'université à considérer que les tailles de groupe, la fréquence des travaux dirigés, les moyens dépensés doivent être les mêmes dans toutes les disciplines, et beaucoup de locaux ont été dimensionnés dans cette perspective ... considération que le Ministère ne partage pas lorsqu'il établit ses dotations. Cependant, cet effort est très remarquable et mérite d'être poursuivi et soutenu.

Le troisième point est la réelle pluri ou interdisciplinarité : les départements, par leur organisation, la confortent. Mais à Évry, les enseignants recherchent les croisements et les coopérations disciplinaires, les jugeant très intéressants et féconds.

Le souci de professionnalisation est attesté par le vigoureux développement de la formation continue, et l'activité des relations et des transferts avec les grands groupes industriels, dont certains se sont investis dans les instituts universitaires professionnalisés.

Plus profondément, et de façon essentielle, la réflexion est partie de l'émergence et de la structuration de la recherche.

4-2 Les sciences et techniques

Cette université est celle qui a le développement matériel le plus difficile : problèmes dans la construction des locaux, soutien fluctuant des collectivités locales. On peut ainsi avoir le sentiment un peu décourageant d'en être encore au stade du chantier.

Ce serait cependant trompeur d'en rester à cette première impression et sur plusieurs aspects fondamentaux, Évry a su en réalité prendre, pour les formations scientifiques, de l'avance sur les autres universités nouvelles. Tout d'abord, il convient de souligner l'enthousiasme des enseignants rencontrés. L'établissement s'est déjà forgé une culture particulière qui est celle de la "transversalité". Il ne s'agit pas ici d'un gadget, mais d'une réalité. Les enseignants de sciences sont fiers d'assurer des enseignements dans les cursus qui ne relèvent pas principalement de leur secteur disciplinaire. Par exemple, les informaticiens ont passé du temps à discuter avec les économistes pour concevoir ce que doit être l'enseignement de l'informatique en DEUG d'économie. On a d'autres exemples en mathématiques, en langues ... Cette façon de concevoir la vie pédagogique de l'université a contribué à une cohésion assez remarquable des scientifiques.

Une autre particularité d'Évry est la très forte présence des filières professionnalisées. Cet objectif était affirmé dès la création et s'est concrétisé par la création de 4 IUP en sciences pour l'ingénieur, qui regroupent beaucoup d'étudiants (plus de 400 en 1994-1995). Plus impressionnant : il y a à peu près autant d'étudiants en seconde année de ces IUP que dans les autres licences scientifiques. C'est l'université nouvelle de l'Ile-de-France qui a quantitativement le mieux réussi cet objectif initial de préprofessionnalisation. Et les IUP sont ici des structures solides, autour de thèmes très liés aux compétences de l'université en recherche et en transfert de technologie.

Description des cursus en sciences

Il y a à Évry 4 mentions délivrées en DEUG sciences : MIAS, SM, MASS et, depuis cette rentrée, SV. Il existe aussi un DEUG TI (génie des systèmes) créé en 1995.

Les seconds cycles - hors IUP - sont ceux de chimie, de physique, de sciences physiques, de mathématiques, d'informatique et une licence de technologie mécanique.

Les IUP relèvent du secteur des sciences pour l'ingénieur avec le génie des matériaux, génie mécanique, génie des systèmes industriels, génie électrique et informatique industrielle.

Il existe enfin 3 DEA, un en informatique, le second en conception des systèmes informatiques et le dernier en robotique. Curieusement, il n'y a pour le moment aucun DESS relevant du secondaire même s'il existe plusieurs projets.

La recherche a été le souci majeur de l'administrateur provisoire et de son équipe lors de la constitution de l'université. Ce site est ainsi le seul qu'un grand organisme, en l'occurrence le CEA, ait aidé. Mais cette préoccupation n'a pas conduit à abandonner le souci d'avoir des objectifs originaux pour les formations de Évry. Ainsi, l'idée de professionnaliser les cursus, loin d'avoir pâti d'une éventuelle concurrence de la recherche, a su s'appuyer sur celle-ci et sur le Centre de ressources technologiques.

Un autre exemple est l'appui constant recherché, et obtenu, du côté de l'IUFM pour mettre en place des préparations aux CAPES et à un CAPET. Ces bonnes relations avec l'IUFM sont visibles aussi en matière de formation de professeurs des écoles : Évry est l'une des deux universités nouvelles à avoir fortement tenu compte de ce débouché pour bâtir certaines options dans ses cursus. Le projet d'Institut des matériaux conduit à envisager un département d'IUT dans ce domaine. Enfin Évry est l'une des très rares universités de la région parisienne à proposer un DEUG de technologie industrielle.

Le souci de l'insertion professionnelle des étudiants a conduit à la création d'un département de la formation continue, qui a une activité significative en matière de formation diplômante. Un CFA a été mis en place à la rentrée 1995, avec un plan de montée en charge assez ambitieux. Pour le moment, c'est essentiellement le tertiaire qui est concerné, à cause à la fois des compétences des enseignants ayant créé le CFA et de la difficulté de nouer, en région parisienne, des contacts fructueux pour la formation continue supérieure. Ce retrait des sciences ne doit pas perdurer trop longtemps, sauf à compromettre, comme dans certaines universités plus anciennes, le développement de la formation continue diplômante.

Les disciplines

Les informaticiens ont réussi jusqu'à présent à concilier les enseignements qu'ils ont à faire "ailleurs" et le développement de leur propre discipline. Ils interviennent dans tous les DEUG (et pas seulement les DEUG de sciences), en MSG, en MIAGE, ainsi que dans les seconds cycles de mathématiques et de physique, et ils délivrent aussi un second cycle d'informatique et un DEA. Ils réfléchissent à un DESS, qui compléterait utilement leur palette de cursus et leur permettrait de s'ouvrir un peu plus à la formation continue, ce qui est l'une de leurs préoccupations. Ainsi, sans être dans sa configuration finale, l'architecture des formations en informatique est déjà solide.

Les mathématiciens proposent aussi une certaine diversité de formations, dont certaines en lien avec les économistes (DEUG MASS). Le second cycle est complet, mais le faible effectif (entre 11 et 14 depuis la création en 1993-1994, encore moins si on tient compte des étudiants vraiment présents) de la maîtrise de mathématiques est à surveiller. Les solutions les plus évidentes (DEA, préparation à l'agrégation) ne sont pas faciles à mettre en place. Il y a là un peu de fragilité dans le dispositif actuel. Les mathématiciens interviennent dans presque tous les cursus de l'université et ce qui est, ailleurs, parfois considéré comme un fardeau, est ici considéré comme une richesse.

La physique et la chimie ont, au départ, travaillé ensemble, pour préparer au CAPES. Désormais, deux filières se distinguent.

En physique, il existe deux licences (physique et sciences physiques) et une maîtrise (physique) qui, bien qu'habilitée, n'est pas encore ouverte. Les effectifs sont raisonnables. Les physiciens ont voulu jouer de l'originalité de leur licence "pour justifier de l'existence d'un second cycle de physique" à Évry. D'où l'importance accordée à la modélisation, au calcul scientifique. Ceci a nécessité beaucoup de travail (en commun avec le CEA de Limeil) pour utiliser de façon très active l'informatique. On a ici l'une des rares expériences pédagogiques assez innovantes des universités nouvelles. Il est prévu que ceci se prolonge en maîtrise, avec un accent particulier mis sur les phénomènes non linéaires.

La chimie est dans une situation un peu plus difficile. Il n'y a en effet que 6 étudiants inscrits en licence de chimie (il est vrai que c'est la première année de cette formation). L'effet de la "concurrence" avec l'IUP de matériaux qui a une forte composante de chimie, et qui est d'ailleurs rattaché au département de physique-chimie, est ici perceptible. Il faut, peut-être en donnant une plus grande originalité à ce cursus, arriver à en augmenter les effectifs. Les chimistes envisagent de renforcer l'approche de la modélisation. Ce choix est intéressant et donnerait une visibilité particulière et cohérente à toutes les sciences de la matière d'Évry.

Reste la situation de la biologie. L'université a des projets en matière de recherche, en lien avec les équipes travaillant en génétique moléculaire (Genéthon). Le seul cursus actuellement proposé - depuis cette rentrée - est la mention SV du DEUG Sciences qui compte déjà près de 100 étudiants inscrits. Il faudra que l'université définisse rapidement et affiche sa politique dans cette discipline : prolongement en second cycle ou pas. Il n'est certes pas immédiatement indispensable de créer un second cycle, mais la décision de principe ne doit pas trop tarder, en raison de ses conséquences sur les recrutements à venir.

La réussite dans les formations

Tout d'abord il faut féliciter l'université pour la qualité des documents transmis. Visiblement les services concernés n'ont pas attendu la visite du CNE pour s'intéresser d'une façon un peu systématique à la réussite des étudiants. C'est rare, en général, et, avec une certaine surprise, l'on a pu constater que c'était rare aussi dans les universités nouvelles de l'Ile-de-France. Sans atteindre un véritable suivi de cohorte, il est possible, à Évry, de connaître les taux de réussite année par année avec des définitions fiables (on y distingue les inscrits administratifs, les étudiants présents à l'examen et on compte à part les étudiants cumulatifs). Ce travail est fait pour tous les cursus. On a aussi des renseignements sur les résultats à certains CAPES.

Les résultats calculés sur les étudiants présents aux examens sont assez bons (71% de moyenne sur les deux années des DEUG), mais ces chiffres font un peu illusion, à cause des cumulatifs et des abandons ou réorientations. Les résultats sont tout de même un peu meilleurs que de coutume. Le même calcul donne une fourchette entre 50% et 100% en second cycle. Comme il est fréquent, c'est en mathématiques que l'on rencontre la situation la plus difficile et dans les filières d'IUP que l'on a les meilleurs résultats.

La seconde session d'examen ne contribue que pour moins de 15% à l'effectif total des diplômés en sciences, ce qui montre son peu d'intérêt. Mais il n'y a pas eu d'innovation sur ce point.

Conclusion

Le développement de l'université d'Évry en sciences est original et accorde une grande place à la professionnalisation des formations de second cycle. On sent aussi, dans cette université, un souci des étudiants et de leur réussite. L'attitude de l'université est plus modeste que celle de certaines de ses voisines mais les réussites sont intéressantes et il serait bienvenu que l'université les fasse mieux connaître à l'extérieur. Il reste encore des décisions d'importance à prendre pour l'avenir de

l'établissement. Espérons que tout ceci ne sera pas entravé par de nouvelles tergiversations sur l'aménagement et la construction de locaux.

4-3 Les sciences humaines et sociales

Le maintien du cap initial des sciences humaines et sociales "ciblées"

De toutes les universités nouvelles d'Ile-de-France, Évry, malgré ses énormes difficultés matérielles (insuffisance des locaux, absence de bibliothèque, montage impossible du financement des constructions, relative faiblesse des moyens en personnel enseignant et IATOS), est celle qui a le plus maintenu ses objectifs initiaux.

Refusant le rôle d'une université de proximité (c'est-à-dire toutes disciplines), Evry, en accord avec le conseil d'orientation, a maintenu un projet d'université scientifique et technologique, où les sciences sociales s'insèrent par leur proximité thématique avec le monde de l'entreprise, du travail, d'où des choix initiaux très restrictifs : science économique, science de gestion, sociologie.

Les autres disciplines (langues vivantes, éventuellement histoire) ne sont que disciplines de service.

La seule entorse à ce schéma a été la création d'une filière d'enseignement en droit, imposée par le Ministère ; le droit est associé à l'économie.

Par contre, et cela est étrange, le sort de l'antenne de Paris II - Assas, qui a installé depuis plusieurs années des enseignements droit - économie à Melun, n'a été pris en compte dans aucun des projets des universités nouvelles. Il est certain que les communications, et particulièrement les transports en commun entre Évry et Melun ne sont pas aisés. Mais, pourquoi avoir imposé à Évry la duplication de cette formation en droit - économie ?

Les conséquences du choix initial - La structure administrative et pédagogique

Les sciences humaines et sociales constituent 2 des 5 départements de l'université :

- un département sociologie et gestion (intégrant l'AES) ;
- un département droit-économie ;

Ces deux départements peuvent préfigurer deux UFR.

Une filière originale : sociologie-gestion-AES

Environ 1 250 étudiants :

- 500 en sociologie (du DEUG au DEA cohabilité avec Paris VIII) ;
- 600 en AES (du DEUG à la maîtrise) ;
- 150 dans 4 DESS.

L'équipe enseignante propose un premier cycle de sociologie et d'AES très fortement pluridisciplinaire, s'adressant à un public de bacheliers socialement peu favorisés (4% seulement des parents ont fait des études supérieures), avec semble-t-il une bonne coordination des enseignements, un système d'UV, ou partie, avec compensation des notes, un taux de réussite convenable en DEUG, plus faible en licence (où s'accusent les déficits de formation et de culture antérieure). L'AES (filière administration territoriale) est complétée par une formation continue importante, avec l'Institut des sciences du travail de Montrouge (350 étudiants).

Trois caractères originaux se dégagent :

- la mise au point avec l'IUFM de Versailles d'une formation de pré-professionnalisation lourde (120 heures sur 3 ans), pour permettre aux licenciés de sociologie de préparer l'année d'IUFM pour le concours de professeur des écoles (enseignements complémentaires de français et de mathématiques) ;
- un système d'orientation et de spécialisation progressives en licence et maîtrise pour les étudiants choisissant les études longues en sociologie ;
- une orientation professionnalisée du 3ème cycle, avec des DESS et une MSG. Un tiers des effectifs de DESS est en formation permanente. Les stages se font dans les grandes entreprises installées dans la ville nouvelle. Une formation en alternance existe aussi pour le DESS du développement social urbain (il faut souligner l'importance de l'ouverture internationale : une partie des stages se fait en Allemagne).

Les enseignants sont encore peu nombreux (10 postes de statut universitaire) et sont soudés, homogènes ; ils ont beaucoup d'idées de développement, mais ils tiennent aussi beaucoup à la possibilité de faire de la recherche.

La jeune équipe, postulante au CNRS, "Développement, travail et technologies", donne par sa recherche une cohésion à l'enseignement. Il est dommage qu'elle ne soit pas aidée par le CNRS, bien que classée favorablement par la commission.

Parmi les projets multiples de l'équipe, il faut citer celui d'une option de recherche pouvant donner naissance à une option d'enseignement : image et société. Cette filière "audiovisuel-cinéma et sociologie de l'entreprise" pourrait être le premier échelon d'une formation dans les disciplines artistiques, qui manque dans toutes les universités nouvelles d'Ile-de-France.

Economie et droit : un mariage de raison

La filière compte environ 1 200 étudiants, dont 900 en premier cycle.

L'équilibre est meilleur en économie, filière la plus ancienne. Celle-ci va jusqu'au DEA, alors que les sciences juridiques, pour le moment, ne proposent que la maîtrise.

La filière de sciences économiques, bien encadrée, reconnue scientifiquement avec un DEA autonome, est assez généraliste, avec déjà 23 étudiants et une jeune équipe de recherche. Elle essaie de développer des créneaux d'enseignement dans les lacunes relatives des universités parisiennes (particulièrement en monnaie-finance).

Il semble cependant exister une certaine rivalité ou concurrence entre les deux départements, l'AES et la gestion étant au coeur de cette opposition. La filière juridique essaie de s'harmoniser avec l'économie par sa spécialisation en droit économique, droit de la concurrence.

Les projets de cursus mixte droit-économie sont intéressants (montage d'une IUP tertiaire) bien que différent de ceux envisagés par l'AES et la gestion et qu'il n'est pas évident que les entreprises du secteur soient intéressées par une formation de gestionnaires spécialistes d'économie juridique ou de droit économique.

Un IUT ancien et important

Comme dans toutes les universités nouvelles, l'IUT d'Evry a préexisté à l'université. Il est très important : 7 départements, dont 2 à Brétigny dans des locaux disproportionnés ; 1 100 étudiants.

Sa relative autonomie de gestion, l'importance (excessive ?) de son budget de formation permanente (13 MF) en font une institution un peu à part dans l'université.

Comme beaucoup d'IUT de l'Ile-de-France, l'IUT d'Evry voit diminuer rapidement les candidatures à l'entrée (pour le seul département Gestion des transports et logistique, passage de plus de 1 000 candidatures à 400). Pour le moment, cette restriction et le recrutement d'environ 50% des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels ne semblent pas affecter le niveau ni la réussite au DUT.

L'IUT a ouvert des formations en alternance, voire en apprentissage avec le CFA local. Mais les problèmes de concurrence, en particulier pour le placement des étudiants en entreprise avec les STS, les projets d'IUP, ou de DEUG technologique, la poursuite d'études par un diplôme technologique de 3ème année nécessitent une réflexion d'ensemble, tant au niveau de l'IUT qu'à celui de l'université.

Une formation complémentaire très ciblée sur les sciences humaines et sociales en informatique est offerte à tous les niveaux de formation dans les deux départements de l'université (plus de 1 500 étudiants, 2 044 heures offertes). C'est un autre bon exemple de la pluridisciplinarité dans cette université.

Conclusion

Les objectifs initiaux de l'université, limiter les sciences humaines et sociales aux disciplines virtuellement adaptées aux projets scientifiques et technologiques, ont été en partie réalisés.

La composante sciences sociales (sociologie-gestion-histoire des entreprises) réussit à la fois à jouer ce rôle de complément et à mener un développement pédagogique et scientifique cohérent et de qualité.

La genèse de l'université rend plus difficile une semblable synergie avec les disciplines du droit et de l'économie, qui, pour être reconnues, se doivent d'être plus classiques, malgré leur efforts de rapprochement. Les expériences de double cursus (droit-économie) sont encore fragiles. Elles semblent venir des départements, sans véritable concertation entre eux, et sans trop se soucier de la politique d'ensemble de l'université.

De toutes les universités nouvelles d'Ile-de-France, Évry, malgré ses moyens limités et ses insuffisances, est celle qui a fait le plus gros effort en matière de pré-professionnalisation, de formation permanente, d'expériences de formations en alternance ou en apprentissage. Cet effort est assez réussi grâce au choix restrictif des disciplines et des orientations et à l'origine des bacheliers.

Il serait souhaitable que les projets de développement des disciplines artistiques et de l'audiovisuel soient encouragés, complétant la panoplie offerte aux étudiants, comme le réseau de relations avec les entreprises du site. Mais on peut admettre que le refus de créer des études littéraires soit maintenu, pour mieux affirmer la cohérence et la relative originalité de l'université.

L'université d'Évry n'offre pas un éventail complet aux bacheliers de son secteur de recrutement (qui déborde sur deux académies, Versailles et Créteil, et sur deux départements, Essonne et Seine-et-Marne). Les bacheliers des sections littéraires doivent se satisfaire de ce qui est offert à Évry (droit, AES, sociologie), ou continuent à s'inscrire à Paris, cette grande banlieue sud de Paris n'ayant pas de formations lettres, langues et sciences humaines.

Le maintien de cette situation est souhaité par l'équipe dirigeante, qui ne désire pas voir la proportion des étudiants en sciences humaines et sociales dépasser de beaucoup la moitié de l'effectif total (ce qui est à peu près le cas aujourd'hui, IUT exclu).

Compte tenu de la lenteur de la mise en place des moyens matériels et humains de l'université, il est probablement souhaitable de ne pas pousser l'ouverture de filières littéraires, qui resteraient assez longtemps sans moyens de formation suffisants. Il est préférable de renforcer l'existant, qui

s'efforce de faire la preuve de sa capacité à organiser des cursus complets, jusqu'au DEA et à la recherche, avec des essais pédagogiques intéressants et une importante recherche de professionnalisation.

5 - La recherche

Cette université a été créée à partir d'antennes universitaires dépendant d'universités-mères parisiennes : Paris XII-Créteil, pour les disciplines scientifiques, et Paris I, pour les disciplines de droit, sciences humaines et économie. Cependant, il n'y a pas eu de transfert de laboratoires parisiens. Les enseignants-chercheurs ont été recrutés sur des thématiques de recherche précisément définies.

5-1 Les objectifs

L'administrateur provisoire, ancien directeur de département au CNRS qui a fortement influé sur les objectifs de cette nouvelle université, a donné son impulsion à la politique de recherche. L'idée première est qu'il n'est pas possible de construire des filières d'enseignement sans appui sur des structures de recherche de qualité. Les propositions initiales formant un schéma stratégique ont été discutées avec le conseil d'orientation. Plusieurs axes ont été retenus et se sont diversement développés :

- l'équipe la plus nombreuse se consacre à la mécanique (CEMIF) et aux sciences de l'ingénieur ;
- les matériaux composites, avec l'étude des matériaux polymères aux interfaces, la réalisation de couches minces nanométriques, les analyses fines de particules, l'analyse de traces par microsondes nucléaires, la modélisation et l'expérimentation du comportement aux interfaces constituent un axe original se démarquant des orientations retenues dans le domaine des matériaux par Orsay, et représentant un rassemblement pluridisciplinaire, sur un même site, encore peu fréquent dans cette thématique de recherche ;
- l'informatique et les mathématiques : cet axe a été tracé par le premier enseignant-chercheur recruté dans ce domaine et issu de l'ENS-Cachan et par un informaticien, issu du CNAM ; il comporte, en particulier, la mise sur pied d'un "réseau informatique" à double finalité : l'enseignement et la recherche d'une part, la gestion de l'université de l'autre ; la thématique de recherche porte sur les statistiques et probabilités pour les mathématiques, la spécification d'architecture pour l'informatique ;
- la sociologie du travail et de la ville et l'économie : il s'agit d'un ensemble de recherches organisés autour de l'automobile et du réseau international GERPISA, en collaboration avec les grands groupes français Renault et PSA ;
- l'économie se consacre au thème "politique économique et emploi" et pour le droit, "État et concurrence" ;
- la biologie : actuellement cette orientation ne s'est pas encore vraiment concrétisée, malgré la présence sur le site du Généthon et de son équipe associée au CNRS.

Un comité scientifique a été mis sur pied dès la création de l'université d'Évry (cf. supra).

Parmi les axes forts choisis dans le premier contrat quadriennal, plusieurs d'entre-eux ont été développés ou sont en cours de développement. Il convient de faire une mention spéciale à l'Institut des matériaux, projet soutenu très fortement par l'administrateur, mais dont l'existence même est menacée, compte tenu du retard qu'il a pris. Rien de concret ne rend ce projet encore totalement irréversible, l'absence de locaux semblant constituer un frein réel à son émergence

définitive et à l'installation physique des 4 équipes qui doivent constituer ce futur Institut. L'absence de bibliothèque est un autre handicap pour cette université.

La stratégie en matière de recrutement d'enseignants-chercheurs

Les effectifs en enseignants-chercheurs sont passés de 90 en 1992 à 212 en 1995, soit une augmentation de 2,5. Au cours des 4 dernières années, il y a eu un très fort recrutement dans certains domaines ; ainsi, les effectifs ont été multipliés par 3 en mathématiques et par 4,5 en économie (4 enseignants-chercheurs en 1992, 18 en 1995). L'origine des nouveaux recrutés est variable : 10 % proviennent des grands organismes dont 5 directement du CNRS, le reste est issu majoritairement d'autres universités de Paris ou de province.

Les recrutements se sont effectués de manière à intégrer le plus grand nombre de jeunes maîtres de conférences dans des équipes de recherche. Actuellement, comme ces équipes ne sont pas encore totalement structurées et que les enseignements ont déjà été mis en place, seulement 75 % de ceux-ci se trouvent dans des structures de recherche. Ce pourcentage est de 86% pour les professeurs. Dans la période 1991-1992, les commissions de spécialité d'établissement (CSE) étaient celles des universités-mères ; à partir de 1992, l'université d'Évry a organisé ses propres CSE. En chimie, par exemple, la qualité des nouveaux recrutés a été assurée en relation avec la bonne connaissance du milieu par l'administrateur provisoire de l'université d'Évry. En informatique, la CSE a été celle du CNAM. La qualité des recrutements peut aussi se mesurer à travers l'impact de quelques professeurs mis en détachement auprès de la mission scientifique du Ministère (MST), au CNRS, ou dans une institution internationale d'administration publique.

Actuellement, 44 % des postes d'enseignants sont pourvus par des enseignants-chercheurs ; il y a une proportion importante de PRAG : environ 40 %. Pour ces derniers, il y a une certaine politique d'intégration possible à la recherche, au moins dans quelques disciplines comme les mathématiques. Cette insertion devra être évaluée ultérieurement, compte tenu des charges très lourdes en enseignement d'un agrégé du second degré.

Implantation des équipes : rôle des EPST, des universités-mères, de l'État et des collectivités territoriales

La recherche est organisée autour de plusieurs équipes reconnues par l'ex-direction de la Recherche du Ministère ou en émergence (contrat 1992-1995) : 6 équipes (1 jeune équipe et 5 équipes d'accueil). Deux équipes viennent d'obtenir un label du CNRS (EP).

Le rôle de la DRED dans la structuration de la recherche a déjà été souligné. Elle a apporté concertation et soutien.

Il convient de mentionner le rôle tout à fait important joué par le CEA, dès la mise sur pied de cette université. En effet, il y a un laboratoire mixte CEA-université d'Évry, le CEMIF (mécanique), qui regroupe environ 50 personnes dont 17 appartiennent au CEA et 30 à l'université d'Évry (dont 20 enseignants-chercheurs). Il s'agit du regroupement physique de 4 équipes réparties initialement sur 4 sites différents ; celui-ci est effectif depuis 1995, sur le site de l'université.

Les locaux

Il y aura environ 10 000 m² affectés à la recherche (4 100 + 6 000 attendus) ; le coût des installations de recherche au m² est difficile à calculer, compte tenu de l'imbrication de locaux d'affectations différentes ; néanmoins, il peut être estimé, d'après le secrétaire général, à 1 700 F/m².

Le bonus qualité recherche est de 15% des ressources ; la répartition en est faite par le comité scientifique, sur projets. Parmi ces derniers, il convient de mentionner tout spécialement le CEMIF comme opération soutenue, de type fédérative, et les achats de périodiques en économie, par exemple.

Les EPST

Il n'y a pas de soutien des EPST au démarrage à l'exception du CEA, déjà mentionné : laboratoire mixte CEA-université d'Évry, Centre d'étude en mécanique d'Ile-de-France (CEMIF) dirigé par un professeur PAST du CEA. Il convient de mentionner à nouveau ici le soutien de la DRED, grâce aux mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en place de la recherche.

Il y a, par ailleurs, au moment où se déroule l'évaluation, deux équipes postulantes (EP CNRS) : en sociologie, l'équipe regroupe environ 20 personnes ; en informatique, elle comprend 30 personnes, dont 20 enseignants-chercheurs et 4 CNRS.

Les contrats et leur gestion

Un prélèvement de 10 + 1% est effectué, ce 1% supplémentaire étant destiné, à terme, à constituer un fonds pour alimenter des bourses de thèse. L'université gère environ 1 MF/an (chiffre 1995) de contrats de recherche.

Formations doctorales

6 DEA sont cohabilités, parmi lesquels deux dont le sceau principal est l'université d'Évry : en économie et en informatique.

Il y a eu 17 thèses soutenues depuis 1992 ; il y avait 37 étudiants inscrits en thèse en 1992, 100 en 1995.

Le potentiel de recherche est encore en train de se développer, malgré la présence d'un laboratoire mixte avec le CEA et 2 EP CNRS.

Conclusion

Qu'a apporté le "statut" dérogatoire au niveau de la mise en place de la recherche à l'UCP ?

Le statut n'apporte rien de particulier ; c'est plus un problème de personnalité de l'administrateur, nommé, qui a conditionné le développement de l'université que le statut lui-même, le responsable de l'université ayant un très grand degré de liberté dans ses prises de décision. Mais l'université souligne le rôle intéressant joué par le conseil d'orientation.

L'innovation est-elle plus facile dans une université de type dérogatoire ?

Oui, les axes retenus ne sont pas "traditionnels" et leur affichage correspond à une volonté réelle de l'établissement (exemple : en sociologie, le GERPISA).

La structure est plus souple, donc plus simple à gérer.

Les enseignants-chercheurs qui ont fait acte de candidature sur les emplois dans cette université nouvelle sont tous issus d'une autre université (aspects mobilité et brassage des idées, des méthodes, etc) ; il y a une bonne ambiance (pas de contentieux, pas de "cadavres dans les placards" !) ; le sentiment d'appartenir à une équipe, de travailler à un même projet est fort ; la taille humaine de l'université, au départ, et la bonne communication entre les acteurs et les décideurs semblent être les véritables arguments de l'innovation.

5-2 L'Institut des matériaux

L'importance du projet lié à la réalisation de l'Institut des matériaux a conduit le Comité national d'évaluation à développer son investigation dans ce domaine, bien que les activités ne soient pas encore physiquement réunies à Évry.

L'IUP Génie des matériaux est piloté par le département de physique et de chimie et recrute sur le DEUG A1 ; une prolongation par un éventuel diplôme de recherche technologique (DRT) est envisagée. Plus récemment, pour maintenir un accueil diversifié et fixer les bons étudiants attirés par un enseignement plus fondamental, une filière académique (licence + maîtrise) a été créée.

Jusqu'en 1995, il n'y avait que six IUP matériaux sur le territoire national : il paraissait normal qu'il y en eût un en Ile-de-France. Le recrutement est de 75 étudiants cette année, 40 % venant des IUT + BTS et 60 % des DEUG ou des classes préparatoires. Un concours comprenant les matières principales théoriques (mathématiques + physique + chimie) permet un choix sélectif, assurant la meilleure homogénéité possible. Une bonne remise à niveau est cependant effectuée dans ces trois matières, tandis que la proportion d'intervenants extérieurs est fixée à 25 %. L'approche des entreprises pour les stages se fait par les contacts personnels des enseignants intervenant dans la formation et, naturellement, au travers de leur propre spécialité. Ainsi, des stages concernant plus directement les plasmas, les céramiques, les polymères et les agrégats sont-ils développés. Un véritable portefeuille d'établissements d'accueil a été constitué, ce réseau d'entreprises (dont 30 % de PME et PMI) étant susceptible de faire suivre les stages de propositions de contrats que pourront prendre en main les équipes de recherche. Les résultats des stages sont exposés par les stagiaires au cours d'une journée à laquelle participent le maître de stage et le tuteur, ce qui en fait une manifestation très suivie et très encadrée.

L'engagement des enseignants-chercheurs et des chercheurs au sein des activités pédagogiques de l'IUP, à la charnière université-entreprise en particulier, est non seulement fort et soutenu par un réel intérêt vis-à-vis des étudiants, mais également animé par le souci d'une bonne adéquation stage-spécialité des laboratoires de l'IUP. Ce fait est un point important du développement de l'Institut des matériaux à Évry. D'autre part, la création d'une filière classique de formation doit fournir un vivier d'élèves plus fondamentalistes, heureux complément pour des recrutements ultérieurs de doctorants dans les laboratoires. C'est dans cette seule perspective que l'IUP a été ici évoqué.

Les équipes de recherche

L'Institut des matériaux repose sur le projet du regroupement de 4 équipes :

Équipe n° 1 - Laboratoire des matériaux polymères aux interfaces (MPI). Il est constitué de trois équipes fortes rassemblant 12 permanents, dont 4 chercheurs CNRS. Ce laboratoire est délocalisé sur trois sites :

- les laboratoires du CNRS de Thiais (électrochimie des systèmes polymères à conduction ionique, application aux batteries au lithium) ;
- l'École des Mines d'Évry (propriétés interfaciales de matériaux massiques, problèmes de greffage, architecture des polymères étudiée par réflectivité des neutrons, confinement des polymères dans les microporeux, colloïdes stabilisés par polymères, dispersion minérale dans des colloïdes ...) ;
- le CEA de Saclay (élaboration de systèmes modèles).

Des projets communs ont d'ores et déjà été mis sur pied par les équipes de ces trois groupes, y compris avec d'autres laboratoires. L'ensemble des équipes viendra à Évry. Les exposés sont convaincants, tant au niveau de la thématique que des perspectives de développement et de collaboration.

Équipe n° 2 - Laboratoire analyse et environnement. Il s'agit d'une unité mixte formée de la fusion de trois groupes délocalisés sur quatre sites :

- le groupe d'analyse et de synthèse organique à Paris VI, fort de 7 permanents,
- le groupe de stockage des déchets nucléaires et comportement dans l'environnement (direction du cycle des combustibles). Ce groupe est délocalisé en trois endroits : Saclay, Fontenay-aux-Roses, Évry.

Cette équipe, au-delà des compétences et des thèmes qui sont propres à chaque groupe constituant, a démarré un programme ayant pour but de se faire une place dans le domaine des interactions des matériaux avec l'environnement. D'où l'étude du piégeage des cations minéraux par les acides fumiques et humiques, la modélisation et l'expérimentation du comportement aux interfaces et en solution de substances organiques et de métaux lourds, l'étude des réactions ions-molécules, le rôle des cations métalliques en biologie, etc. Ces travaux s'appuieront sur des modélisations (dynamique moléculaire et chimie quantique). L'analyse des traces et infra-traces inorganiques par microsonde nucléaire sera une des spécialités du laboratoire. Ceci permettra de démultiplier les possibilités d'analyse et de déboucher sur de nombreux sujets appliqués et sur des contrats industriels.

Certains chercheurs enseignent déjà à l'université d'Évry en DEA, d'autres à l'IUP, où ils assurent des cours de rattrapage ; plusieurs de ceux qui n'enseignent pas encore ont mis en avant leur goût de l'enseignement dans les domaines à caractère appliqué.

Équipe n° 3: Laboratoire des multicouches nanométriques (LMN). Cette équipe, à l'origine très réduite (elle était constituée de deux permanents), semble avoir réussi à agréger depuis peu autour de son projet plusieurs autres permanents venant d'horizons divers (Jussieu, Thiais et Bellevue). Ce noyau, rassemble, sous la conduite de son responsable, des compétences complémentaires. Ainsi, la fabrication de couches minces obtenues par des techniques de pulvérisation ou de sol gel, sera suivie de caractérisations par diffraction X intervenant en aval. Ensuite, des propriétés de conduction et mécaniques pourront être étudiées : ceci sera suivi de modélisations. L'activité dépôt est actuellement accueillie à l'École des Mines voisine : elle rassemble les diverses activités liées à ce thème au sein du Centre de compétences en plasma (C2P). A travers l'étude des multicouches nanométriques, c'est, en particulier, le renforcement de la dureté de certains empilements qui est visé (ex : TI/TIN). Des recouvrements peuvent se faire de façon évidente avec le Laboratoire des matériaux polymères aux interfaces en relation avec les problèmes d'adhésion de polymères (obtenus éventuellement par sol-gel) sur céramiques. Des programmes communs pourront également être développés, cette fois avec le groupe analyse et environnement.

Dans un excellent environnement et un cadre très accueillant, sur le site de l'École des Mines, l'équipe de recherche possède un équipement opérationnel en excellent état. De jeunes chercheurs, parfaitement intégrés et motivés, développent des sujets de recherche sur les couches minces, qu'ils préparent eux-mêmes à partir des bâtis de pulvérisation. Tous les chercheurs et enseignants-chercheurs du laboratoire rejoindront l'Institut des matériaux.

Équipe n° 4 - Cette équipe localisée à l'École des Mines, est spécialisée dans l'adhésion, le mouillage et le collage. On trouve donc, dans ces spécialités, des préoccupations et des expertises communes à certains groupes des laboratoires précédents. Cependant - et c'est certainement un point favorable -, l'activité de ce laboratoire s'inscrit davantage dans une thématique appliquée, comme l'étude de l'adhésion structurale (applications navales et aéronautiques) et les problèmes dissipatifs dans l'adhésion (problèmes des couches de peinture). Pour l'étude de ce dernier point, le besoin de polymères modèles est évident, et le laboratoire MPI (cf. *supra*) pourra y répondre au travers de la variation de réticulation qui est fonction de l'énergie d'adhésion. Ce groupe est lui aussi prêt à un déménagement complet à l'Institut des matériaux.

La modélisation

Des activités de modélisation et la simulation s'inscrivent, pour le moment, dans le cadre d'initiatives prises par les mathématiciens et les informaticiens, au travers de contacts interdisciplinaires.

Elles s'exercent à partir d'observations faites à l'échelle mésoscopique, donc entre le macro et le microscopique. Il s'agit là, de toute évidence, d'un champ prometteur, encore peu développé, et qui peut rendre de grands services pour l'analyse des matériaux, observés essentiellement, pour le moment, aux deux échelles extrêmes. C'est ainsi, par exemple, qu'on a étudié la croissance d'une goutte mésoscopique de CoSi_2 sur la surface d'un cristal de silicium. La croissance fractale de celle-ci révèle le champ de dislocation dans le silicium, ce qui donne accès aux termes d'interaction entre dislocations, puis permet la modélisation. Une étroite collaboration expérimentalistes-simulateurs est ici nécessaire, et elle s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la création de l'Institut des matériaux.

La question est posée de savoir si chercheurs et enseignants chercheurs doivent être partie prenante d'une équipe "matériaux" ou d'un laboratoire distinct à vocation de calculs numériques, ce laboratoire intervenant en tant que tel par le biais de relations contractuelles inter-laboratoires. Dans le premier cas, la spécificité du chercheur risque d'être diluée dans son laboratoire d'accueil matériaux, et son expertise risque de ne pas être aussi pointue au terme de quelques années. Cependant, bien intégré, il peut rendre, *in situ*, les meilleurs services à son groupe hôte. Dans l'autre cas, l'appartenance à une "famille" laisse espérer le maintien de liens forts avec d'autres chercheurs, simulant la compétition et induisant des spécifications accrues, avec cependant le risque d'un éloignement des recherches matériaux pour un recentrage vers la théorie et la modélisation pour elles-mêmes. L'Institut des matériaux, voulant plutôt jouer le jeu de l'interdisciplinarité, une intégration de la simulation/modélisation dans chaque équipe semblerait beaucoup plus riche et sûre. Les théoriciens concernés pourraient conserver des possibilités fortes d'interactions entre eux, par le biais de rencontres fréquentes, pouvant prendre la forme de séminaires/rencontres/journées qui peuvent parfaitement être officialisés pour réduire les risques d'isolement.

Conclusion - recommandations

L'université d'Évry réunit :

- des laboratoires et des équipes clairement motivés et passionnés par les missions (pédagogiques et de recherche) qu'ils se sont données ;
- des spécialités en assez bonne adéquation avec certains domaines industriels ;
- des recouvrements d'activités de recherche et des complémentarités satisfaisantes dont il conviendra (si le projet de mise en place de l'Institut se réalise enfin), de vérifier le développement. De plus, il y a une interaction humaine assez profonde entre les acteurs du projet : connaissance des personnes et des divers sujets de recherche.

Avec un "bassin" de 700 000 habitants et un recrutement largement national des IUP, la vie scientifique de l'Institut est d'évidence assurée. Elle s'appuiera de plus sur la qualité des hommes, leur réelle prise de responsabilité vis-à-vis de l'opération proposée, la qualité de leurs recherches passées et présentes.

Il semble par ailleurs que l'articulation entre les laboratoires du futur institut et les champs de recherche à Orsay ne se pose pas en termes dramatiques. Il y a place pour des équipes, même concurrentes, dans les deux universités : n'est-ce pas d'ailleurs le cas entre universités de province voisines et cela a-t-il conduit à des situations regrettables ? Dans l'état actuel des choses, cette concurrence n'est d'ailleurs pas certaine, compte tenu des choix pédagogiques qui ont été

faits, au niveau des IUP en particulier. Dans le cas de disciplines voisines, il est clair que le temps séparera nécessairement celles-ci, tant les voies de recherche sont complexes et multiples.

Une lacune a semblé importante dans les spécialités et programmes présentés. Il n'y a pas à proprement parler d'équipe de chimie minérale de synthèse, susceptible d'apporter à l'ensemble du projet un éclairage sur des matériaux à propriétés spécifiques et préparés en quantités massives. Une réflexion devrait être faite dans cette direction, avec quelques représentants de grands laboratoires de chimie des solides minéraux.

L'opération "Institut des matériaux" d'Évry ne pourra atteindre pleinement ses objectifs qu'avec un directeur scientifiquement très brillant (c'est-à-dire reconnu nationalement et internationalement) et excellent administrateur. Avant tout engagement vis-à-vis de l'Institut, le choix d'un tel directeur devra faire l'objet d'une vaste consultation et sa nomination recueillir un large consensus.

6 - Les étudiants

6-1 Leur origine géographique (cf. chiffres-clés)

Les 2/3 des étudiants sont originaires de l'Essonne. Par contre, les IUP ont un recrutement plus diversifié.

6-2 Les boursiers

Le pourcentage de boursiers (20 %) présent à Évry est le plus important constaté en Ile-de-France, au sein des universités nouvelles.

6-3 La vie étudiante

Au-delà de ce constat, il faut souligner que certains des étudiants sont issus des nombreuses cités d'habitation à loyer modéré, dont plusieurs sont dites "sensibles", et ont des conditions de vie difficiles : difficulté des transports transversaux en grande banlieue, absence d'équipements collectifs. Il est très onéreux, pour beaucoup d'entre eux, de fréquenter les bibliothèques parisiennes.

Les étudiants sont très sensibles aux difficultés que l'université a rencontrées pour ses constructions et estiment clairement que cela met en péril son développement.

En revanche, ils estiment être dans un établissement "qui a bonne réputation", où l'administrateur provisoire, les enseignants, les personnels administratifs sont à leur écoute. Selon eux, l'université considère les associations comme bienvenues, s'efforce de leur donner des locaux, de leur prêter un ordinateur ou quelques équipements. Mais à leur sens, le service du sport et celui de la culture et de la communication, dénués de moyens, ne fonctionnent pas assez.

Les enseignements transversaux (informatique, langues vivantes) font l'objet d'appréciations contradictoires : 1 h 30/semaine de langues vivantes... ce serait trop peu, mais l'existence même de ces enseignements rendrait les emplois du temps rigides et lourds.

L'université ne dispose que d'une seule infirmière, alors même que les étudiants s'inquiètent des problèmes de drogue, d'alcoolisme et de sida.

Pour des raisons de sécurité, les locaux sont fermés le soir, alors que les étudiants souhaiteraient pouvoir y travailler. L'absence de bibliothèque et d'équipements sportifs propres à l'université, ainsi que les chemins boueux sont stigmatisés. En dépit de toutes les critiques qu'ils peuvent

formuler à son encontre, les étudiants ont le sentiment d'appartenance à une institution dont ils souhaitent qu'elle les conduise jusqu'à des troisièmes cycles nombreux et variés.

7 - Les moyens humains et matériels (cf. chiffres-clés)

7-1 Les enseignants-chercheurs

Leur répartition selon les catégories d'emplois manifeste un large recours aux PAST, recrutés dans les milieux professionnels. De plus, 9 % d'entre eux proviennent des grands organismes.

7-2 Les personnels IATOS (cf. chiffres clés)

Comme dans toutes les universités nouvelles, surtout avant la dotation exceptionnelle de décembre 1995, le nombre de personnel IATOS est considéré comme très insuffisant. L'apport, en décembre, de 32 postes nouveaux (dont 26 pour l'université *stricto sensu* sur 110 existant antérieurement), s'il ne compense pas totalement le déficit par rapport à la dotation théorique, améliorera le fonctionnement. L'université a eu très peu recours aux CES, estimant ne pas être suffisamment encadrée pour leur fournir la formation qui, dans les textes, accompagne obligatoirement le recours à ces personnes.

L'université dispose d'une bonne pyramide de qualifications et la répartition fonctionnelle semble adéquate, surtout si la direction maintient sa politique de formation des personnels entrant dans les services centraux avant toute affectation dans les "composantes". On devrait donc s'attendre à un transfert progressif vers les centres de responsabilité.

7-3 La documentation est, malheureusement à Évry, le "parent pauvre".

Statut

La bibliothèque de l'université d'Évry fonctionne actuellement sans perspective. Elle souffre d'un manque de moyens en personnel et en locaux, et son insertion dans l'université est fragile.

Le responsable de la bibliothèque ne participe à aucun des conseils de l'université ; il n'est tenu informé ni des créations de filières, ni des évolutions pédagogiques, ce qui est très gênant pour la mise en oeuvre d'une politique d'acquisitions répondant aux besoins des étudiants.

Il y a un embryon de commission documentaire, réunie irrégulièrement, avec des participants occasionnels, ce qui diminue beaucoup son efficacité.

Collections

La constitution des collections est lente - moins de 20 000 documents -, en grande partie par manque de personnels, la bibliothèque ne disposant que de 9 emplois à plein temps, mais aussi par manque de moyens financiers, la bibliothèque ne fonctionnant que sur les crédits "ordinaires" du Ministère et les droits d'étudiants. L'accent est mis essentiellement sur les acquisitions du premier cycle, ce qui correspond aux besoins immédiats. Les acquisitions pour les second et troisième cycles sont plus problématiques, par manque de moyens et par manque de personnel, ce qui fait courir un risque de constitution de petites bibliothèques, en dépit de la volonté affichée par l'université de faire passer toute la documentation par la bibliothèque.

Locaux

Les locaux sont très insuffisants, malgré l'ouverture d'un bâtiment provisoire réalisé par le Conseil général. En effet, pour plus de 4 000 étudiants inscrits à la bibliothèque, il n'y a que 200 places. Il faut cependant noter l'importance des heures d'ouverture, assurées dans la mesure du possible par le personnel de la bibliothèque, avec un recours limité aux emplois précaires.

Nouvelles technologies et réseaux

Dans sa conception première, la bibliothèque de l'université d'Évry devait se fonder au maximum sur les nouvelles technologies et les réseaux d'information. Malheureusement, cette démarche n'a abouti pas, à la fois pour des raisons techniques, mais aussi du fait de la dispersion des responsabilités : la gestion des bases CD-ROM et l'accès aux bases de données échappent en partie à la bibliothèque. Le catalogue de la bibliothèque est accessible sur le réseau Internet, des postes d'interrogation à la disposition des lecteurs sont prévus, une collaboration avec les autres bibliothèques d'université est envisagée, mais tout cela manque de finalisation. Sans doute beaucoup des difficultés matérielles rencontrées ont-elles trop souvent occulté les autres problèmes.

Services aux lecteurs

Les collections sont proposées totalement en libre accès. Malgré les conditions matérielles défavorables, la bibliothèque touche près des deux tiers des étudiants inscrits à l'université. Le nombre des prêts à domicile (60 000 en 1994) est élevé, . Ces chiffres sont en constante augmentation. La bibliothèque ouvre 45 heures par semaine, le directeur ayant choisi d'ouvrir de façon assurée avec du personnel de la bibliothèque, plutôt que d'avoir une ouverture plus large avec des personnels vacataires dont le renouvellement est, pour des raisons budgétaires, incertain.

Une formation à l'usage de la bibliothèque et aux techniques documentaires est assurée, à la demande des enseignants, par le personnel de la bibliothèque dans le cadre de travaux dirigés. Cette formation n'est pas sanctionnée par une note.

Personnel

Malgré de réelles difficultés de fonctionnement, le personnel de la bibliothèque, motivé, entretient d'excellentes relations avec les enseignants, ce qui permet de surmonter certaines des difficultés liées à l'absence de lieux officiels de concertation.

La faiblesse numérique du personnel (9 emplois permanents) rend très aléatoire le recours à des emplois précaires, car le temps de formation nécessaire aux CES ou aux étudiants moniteurs repose entièrement sur les professionnels de la bibliothèque, et ce travail de formation est à reprendre constamment, étant donné la faible durée des emplois en question. La bibliothèque utilise l'équivalent de 2,5 emplois à plein temps en personnel temporaire. Tout personnel confondu, le taux d'encadrement reste très faible et se dégrade chaque année, le nombre d'étudiants augmentant régulièrement sans que s'accroissent de façon significative les ressources en personnel de la bibliothèque.

Conclusion

Sans grand appui du Ministère, sans place bien précise dans l'université, la bibliothèque manque d'interlocuteurs pour développer sa politique et cibler ses actions, mais elle doit aussi s'intégrer à l'université en respectant ses orientations.

Tout le monde attend beaucoup de la construction de la nouvelle bibliothèque, dont l'ouverture prévue en 1996, risque d'être différée, en raison du retard important pris par le dossier. Le nouveau bâtiment devrait régler la plupart des problèmes matériels, à condition que les créations

de postes se fassent en quantité suffisante : il faudrait rapidement au moins deux bibliothécaires-adjoints et deux magasiniers.

Cependant, le nouveau bâtiment, indispensable et urgent, ne règlera pas le problème de l'insertion de la bibliothèque dans l'université et de l'approche politique concertée de la documentation dans l'environnement pédagogique et de recherche de l'université : la reconnaissance de la place et du rôle de l'établissement dans les processus de formation et de recherche de l'université d'Évry est aussi indispensable et urgente que la construction du nouveau bâtiment.

7-4 Les moyens financiers

L'université d'Évry a adopté très tôt les nouveaux logiciels de gestion et l'informatique interne semble être un point important de la culture d'entreprise de l'équipe de direction. Des commissions participent à l'élaboration d'instruments de pilotage complémentaires de ceux proposés par les logiciels nationaux.

NABUCO n'est pas seulement un logiciel de gestion budgétaire et comptable ; son fonctionnement suppose une réflexion préalable sur la structuration de l'université. Il faut définir les centres de responsabilité, les munir des prérogatives souhaitées, construire un niveau optimal de déconcentration... toutes choses qui ne sont pas fixées *ad vitam aeternam* mais qui ont une incidence forte sur les pratiques futures, surtout pour une université naissante. La volonté de l'équipe de direction, jointe à la nécessité de s'adapter aux nouveaux instruments de gestion explique sans doute la clarté des structures déjà adoptées et l'avance relative de la réflexion sur "l'après statut dérogatoire".

Le processus de répartition des heures complémentaires est, dans une université, souvent révélateur des pratiques réelles de la direction. Ce processus peut être exclusivement centré sur le président qui s'en sert comme instrument marchand d'équilibre des forces dans l'université ; il peut être, au contraire, un processus de décision collective qui objective les pratiques pédagogiques et réduit les tensions entre diplômés et entre disciplines. Le modèle de l'université d'Évry est très proche d'un système transparent : la matrice emplois-ressources (diplômes-disciplines) est calculée sur la base des maquettes habilitées ; les charges globales sont ainsi définies par discipline ; en soustrayant les potentiels horaires des emplois, on obtient le montant des heures complémentaires nécessaires. Le processus de calcul et les écarts éventuels à la norme sont validés en réunion de direction avec l'ensemble des directeurs de département. Si on considère que les universités nouvelles sont gérées selon les principes d'un despotisme plus ou moins éclairé, celle d'Évry illustre un "despotisme à tendance démocratique". Un problème demeure cependant, qui résulte d'un contrôle insuffisant des projets soumis à l'habilitation : les volumes horaires habilités correspondent rarement aux volumes pris en compte pour les calculs de la dotation ministérielle. Pour le moment, la croissance régulière, d'année en année, des dotations permet de financer les surcoûts en raison du décalage des paiements ; la stabilisation à venir des effectifs, donc des subventions du Ministère, posera à terme les problèmes du financement de "l'aisance pédagogique".

A l'image de presque toutes les universités nouvelles, l'université d'Évry n'est pas riche : l'état de sa trésorerie, qu'explique l'absence de fonds de roulement et de réserves, en témoigne. Ayant été dépositaire des fonds destinés à la construction de l'IUT en 1992 et 1993, les produits financiers de ces deux années sont cependant non négligeables, mais la fin du programme et une plus grande rationalité dans la gestion financière font diminuer ces produits.

Les ressources externes de l'université d'Évry sont importantes (les plus élevées des quatre universités nouvelles de la région Ile-de-France) en raison de l'ancienneté de l'IUT, dont le secteur de formation continue est, depuis longtemps, développé. Les contrats de recherche sont également relativement nombreux et la taxe d'apprentissage abondante (cf. rapport général).

La gestion administrative et financière de l'université d'Évry est de bonne qualité.

L'IUP DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

Dès sa création, l'université d'Évry a mené une stratégie de développement équilibré de filières complètes de formation, du premier au troisième cycle, sur un large éventail de disciplines, dont beaucoup sont accessibles au titre de la formation continue.

Les formations professionnalisées (IUT, IUP, MIAGE, DESS), particulièrement présentes dans cet ensemble, répondent à une orientation stratégique marquée de l'université. Elles sont regroupées en cinq départements : mathématiques-informatique, physique-chimie, sciences pour l'ingénieur, droit-sciences économiques, sciences sociales.

Le département des sciences pour l'ingénieur regroupe plusieurs formations technologiques :

- les trois filières de l'IUP : génie mécanique, génie électrique et informatique industrielle, génie des systèmes industriels ;
- le DEUG de technologie ;
- la licence de technologie mécanique ;
- une préparation au CAPES.

L'IUP est l'élément dominant du département des sciences pour l'ingénieur. Ses trois filières ont un responsable propre.

Le département des sciences pour l'ingénieur est lui-même doté de trois conseils :

- le conseil de perfectionnement, qui conduit la stratégie de développement ;
- le conseil de département, qui définit le profil des postes ;
- le conseil d'IUP, qui traite les questions de pédagogie.

Recrutement des étudiants

La filière "génie des systèmes industriels" est née en 1991, les filières "génie mécanique" et "génie électrique et informatique industrielle" en 1992. Dès le départ, le recrutement d'étudiants s'est révélé délicat, tout particulièrement en provenance de la 1ère année de DEUG. Les effectifs des premières promotions étaient d'une vingtaine d'étudiants pour chacune des trois filières. Il semble néanmoins qu'une politique de maintien d'un recrutement sélectif, jointe à une campagne d'information, ait permis de conférer à l'IUP d'Évry une bonne notoriété et une attractivité nationale, même si la majorité des dossiers proviennent de la région parisienne.

La physionomie du recrutement pour l'année 1995/1996 est la suivante :

- Filière "génie électrique et informatique industrielle"

Recrutement en 1ère année

130 candidats dont 74 (57%) admis :	BTS, DUT : 46	DEUG : 18	CPGE : 10
donnant 46 étudiants au final :	BTS, DUT : 34	DEUG : 8	CPGE : 4

Recrutement en 2ème année :

161 candidats dont 16 (10%) admis :	BTS, DUT : 11	autres : 5
donnant au final 14 recrutements	BTS, DUT : 8	autres : 6

- Filière "génie des systèmes industriels"

Recrutement en 1ère année

170 candidats dont 76 (44%) admis :	BTS, DUT : 36	DEUG : 25	CPGE : 15
donnant 47 étudiants au final :	BTS, DUT : 33	DEUG : 11	CPGE : 3

Recrutement en 2ème année :

125 candidats dont 23 (18%) admis :	BTS, DUT : 18	autres : 5
donnant au final 20 recrutements :	BTS, DUT : 17	autres : 3

- Filière "génie mécanique"

Recrutement en 1ère année :

140 candidats dont 55 (39%) admis :	BTS, DUT : 21	DEUG : 20	CPGE : 14
donnant 30 étudiants au final	BTS, DUT : 20	DEUG : 8	CPGE : 2

Recrutement en 2ème année

161 candidats dont 16 (10%) admis :	BTS, DUT : 11	autres : 5
donnant au final 14 recrutements	BTS, DUT : 8	autres : 6

Ces chiffres récents appellent quelques remarques. La proportion des recrutements dans les filières généralistes (DEUG et CPGE), si elle est minoritaire, n'est pas négligeable (du quart au tiers des effectifs en 1ère année). Par ailleurs, il semble que le DEUG TI, lui-même jeune filière, ne fournisse pour le moment qu'un très faible nombre de candidats de valeur pour l'entrée en IUP.

Toujours est-il que l'IUP d'Évry parvient aujourd'hui à former une quarantaine d'ingénieurs-maîtres d'excellent niveau pour chacune de ses trois spécialités, ce qui en fait l'un des principaux IUP du secteur secondaire en France.

Débouchés du diplôme d'ingénieur-maître

L'IUP s'appuie sur un réseau d'entreprises (SNECMA, RENAULT, CEA...) très impliquées dans la formation, tant par l'enseignement que par le rôle qu'elles jouent dans le conseil de perfectionnement. La qualité de ce partenariat garantit celle des stages en entreprise. Quant au devenir des diplômés, dont les premiers sont sortis de l'IUP en 1993 ou 1994 selon les filières, l'IUP estime aujourd'hui à 30% le taux des poursuites d'études qui, sans être encouragées, sont localement possibles en raison de la présence d'un DESS Qualité et de trois DEA cohabilités avec l'université Paris VI. Les étudiants qui n'ont pas été absorbés par le service national et qui ont requis l'assistance de l'IUP dans leur recherche d'emploi auraient été placés dans un délai de quelques mois, grâce au réseau d'entreprises partenaires.

La mise en place, depuis cette année, d'un bureau des élèves, chargé notamment du suivi des diplômés, devrait permettre d'affiner l'évaluation, encore prématurée, des débouchés de cet IUP.

Personnel enseignant

Les enseignements généraux sont assurés par les enseignants des départements correspondants de l'université. Les enseignements technologiques et professionnels sont couverts par une équipe pédagogique propre au département des sciences pour l'ingénieur. Ce personnel permanent est composé de :

- 5 professeurs d'université ;
- 5 maîtres de conférences ;
- 3 ATER ;
- 5 PRAG ;
- 7 PAST.

La couverture des enseignements assurée par ces permanents est inférieure à 50 %, et il est fait un large recours aux heures complémentaires. A ce personnel s'ajoutent un ensemble de vacataires professionnels dont la charge d'enseignement est particulièrement importante, comparable à celle d'un PAST.

Personnel non enseignant

Les ressources sont ici celles du département des sciences pour l'ingénieur, qui dispose de :

- 2 assistants-ingénieurs ;
- 3 techniciens ;
- 2 secrétaires.

Recherche et transfert de technologie

L'environnement d'accueil, au titre de la recherche, des enseignants-chercheurs de l'IUP, est excellent. En effet, l'université a, dès l'origine, cherché à intégrer des structures de recherche pré-existantes (CERMA, LEST) ou à établir des collaborations (notamment avec le CEA). Les structures sont aujourd'hui fédérées par le CEMIF, qui procure un environnement scientifique de qualité aux enseignants-chercheurs. Le CERMA, reconnu centre de ressources technologiques (CRT), joue au niveau du département le rôle de centre de transfert de technologie, et favorise largement les relations industrielles.

Les moyens attribués à l'IUP sont excellents, tant au plan des locaux (bâtiment spécifique situé en zone industrielle), que du personnel IATOS. Les moyens pédagogiques, notamment pour les travaux pratiques et la réalisation des projets industriels, sont remarquables. Enfin, l'IUP bénéficie, au travers du département des sciences pour l'ingénieur, d'un budget de fonctionnement pérenne.

Conclusion

L'IUP d'Évry constitue incontestablement, par la cohérence de la stratégie de développement de l'université nouvelle dans laquelle il s'inscrit, une référence. Le doute qu'a connu la formation à ses débuts a été levé et l'IUP a, par l'image de qualité qu'il a su forger, une place reconnue conjointement par l'université-mère et par le milieu professionnel. L'entité IUP est parfaitement lisible, à l'intérieur comme à l'extérieur, ce caractère étant renforcé par la mise à disposition d'un bâtiment spécifique, judicieusement situé en zone industrielle. Enfin, l'intégration rapide du volet recherche, difficile à obtenir dans une jeune université, semble avoir remarquablement réussi à fixer les enseignants-chercheurs dans l'environnement immédiat de l'IUP.

Les problèmes qui demeurent sont probablement propres à toute formation IUP. Il s'agit :

- d'une part, de la difficulté à recruter à Bac + 1 des étudiants engagés dans un premier cycle généraliste (DEUG) ou "technologique" (DEUG TI) ; sans doute de nombreux étudiants éprouvent-ils encore quelque crainte à s'engager dans une formation de type nouveau ;
- d'autre part, du niveau Bac + 4 du diplôme qui, dans le secteur industriel, rencontre encore quelque difficulté à conduire au statut cadre, du moins dans les grosses entreprises. De ce point de vue, il est vital pour les IUP du secteur secondaire que le diplôme d'ingénieur-maître soit reconnu dans les conventions collectives. De même, un diplôme de recherche technologique (DRT) devrait être créé et des solutions pour son financement, recherchées.

Bien entendu, ces deux difficultés sont corrélées ; aussi l'attractivité des IUP est-elle liée à la notoriété du titre d'ingénieur-maître. Celle-ci s'établit au fur et à mesure de l'embauche des diplômés. L'IUP d'Évry est à l'avant-garde de ce travail de pionnier.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

1 - Le développement de l'université d'Évry a été assuré par l'investissement personnel très remarquable de son équipe de direction, des personnels administratifs et enseignants, qui se sont mobilisés très fortement, sans compter leur temps ni leur énergie.

La non réalisation des constructions, à partir de 1994, a compromis sérieusement son expansion, avec des conséquences beaucoup plus graves que celles normalement induites par la restriction des surfaces disponibles, situation au demeurant connue par nombre d'universités plus anciennes ; les conséquences sont évidentes dans trois domaines :

- Peut-on imaginer une université sans bibliothèque ?

- Comment concevoir le développement des filières de formation et l'émergence de la recherche quand on ne sait ni quand, ni où, il sera possible d'installer quelque chose ?

- Le projet structurant de l'université, conçu en complémentarité de ses grandes voisines est celui de l'Institut des matériaux. Des équipes significatives et de qualité acceptent aujourd'hui avec intérêt la perspective de se regrouper à Évry. La permanence de l'incertitude est, dans ce domaine, particulièrement préjudiciable.

L'université est arrivée à un seuil déterminant : il est urgent que le Ministère, comme les pouvoirs publics, prennent en compte l'importance de l'enjeu que représente, plus que jamais, le respect de leurs engagements.

2 - Comme les autres universités nouvelles, Évry doit, à présent, faire évoluer ses structures de décision : sur bien des plans, les choix faits pendant les premières années de la vie de l'établissement ont préparé la mise en place de structures : départements, conseil scientifique et conseil d'université ; mais, à Évry particulièrement, cette proximité formelle ne doit pas masquer une différence essentielle : le poids de la désignation des hommes dans la dynamique de l'université. Les responsables, qu'il s'agisse des directeurs de laboratoires ou de départements, des présidents des commissions de spécialité, ont été nommés. Cela était prévu dans le décret constitutif.

Par ailleurs, le conseil d'orientation est le lieu d'un dialogue fécond avec les entreprises et les partenaires socio-économiques de l'université, sinon avec les collectivités territoriales. Il convient donc de ménager cette ouverture.

3 - Le choix initial de l'université d'Évry, d'offrir des formations à finalité professionnelle dans un nombre relativement restreint de champs disciplinaires, où la part des sciences humaines et des lettres est réduite, a été maintenu, bien que ces dernières fassent l'objet d'une demande croissante de la part des étudiants ce qui tendrait à déplacer le centre de gravité de l'université.

Cette situation s'explique essentiellement par le recrutement de proximité de l'université, dans le département de l'Essonne, où la difficulté des transports entre les villes de la banlieue, et l'absence d'une université généraliste proche concentrent la demande sur Évry.

La question de diversifier la carte des formations offertes est difficile : la réponse ne doit pas peser sur la seule université d'Évry, qui semble encore trop jeune pour affronter des diversifications rapides. Il appartient au ministre, seul responsable de la carte des formations, de définir une politique coordonnée et prospective pour l'ensemble des universités d'Ile-de-France, qui ne saurait se réduire aux affectations circonstancielles, en fonction de "capacités d'accueil" - jamais définies par le législateur - faites par RAVEL.

4 - L'université a, modestement et sans grandes innovations, mené son projet pédagogique à bien, obtenant des résultats de qualité, qu'elle sait vérifier et contrôler. Ses instituts universitaires professionnalisés, bien qu'il soit encore prématuré d'en juger, ont bien joué la carte de l'osmose avec les milieux professionnels, et avec des laboratoires de recherche également bien implantés dans le tissu économique. Il reste à observer attentivement les débouchés des étudiants.

Faut-il innover à tout prix ? On regrettera que l'occasion d'une réflexion plus poussée sur les besoins de la population étudiante n'ait pu être saisie, ni accompagnée par la mise à disposition, par le Ministère, des moyens nécessaires.

*

*

*

L'université d'Évry est une université nouvelle, au sens où elle a été créée il y a cinq ans ... Mais elle a su particulièrement bien rassembler son effort sur les objectifs qu'elle s'était donnés, et cela, malgré les difficultés considérables qu'elle traverse.

L'université d'Évry - Val d'Essonne

**POSTFACE : RÉPONSE DE L'ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE**

Evry, le 6 mai 1996

Réponse de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Evry Val d'Essonne

* * *

L'expertise menée par le CNE sur l'activité que l'Université Nouvelle d'Evry Val d'Essonne a déployée depuis la rentrée 1990 jusqu'au début de 1996 a été enrichissante pour l'Université, notamment par les contacts avec les rapporteurs et les nombreuses discussions qui en ont résulté.

Le jugement généralement favorable porté sur les efforts de l'équipe constituée pour celle-ci un grand encouragement. Le rapport souligne bien les difficultés diverses auxquelles nous avons été confrontés notamment en matière immobilière ; il semble apprécier nos projets structurants et met bien en évidence les enjeux d'Evry.

Ceci dit, et si pertinente qu'ait été la démarche de nos évaluateurs, elle ne peut qu'être enrichie par le regard que portent sur l'Université ceux qui vivent quotidiennement ses problèmes et c'est dans cet esprit que je voudrais attirer l'attention sur quelques divergences d'appréciation.

Je voudrais tout d'abord compléter l'étude transversale en insistant sur le rôle qu'a joué le Conseil d'Orientation (p. 53). On pourrait croire, à la lecture du texte, que ce rôle n'a été qu'épisodique et que cette instance n'a eu qu'une influence médiocre sur les nouvelles filières. Il est bien clair qu'un projet pédagogique doit être porté à bout de bras par un enseignant. Si telle nouvelle licence, venant après un DEUG existant à l'Université n'a pas fait l'objet d'un long débat au Conseil d'Orientation, par contre, des initiatives plus novatrices comme la création de nouveaux IUP ont déclenché des discussions prolongées dans son sein. Les échanges ont été parfois conflictuels avec certains départements et la réflexion, notamment sur les débouchés des formations proposées, a été souvent très utile. A Evry tout projet de nouvel enseignement est discuté par le Conseil d'Orientation et ne saurait être présenté pour habilitation sans son accord.

Je regrette que le CNE n'ait pas souligné que l'effort de professionnalisation des enseignements ainsi que la maîtrise de filières technologiques nécessite, non seulement pour initier ces formations mais pour assurer leur suivi, un conseil plus extérieur à l'Université que ne le sont ceux qui sont prévus dans la loi de 84.

Par ailleurs, les conclusions générales traduisent une déception du CNE quant à l'intérêt des expériences menées dans les Universités nouvelles ; le point 8 souligne cette désillusion et les évaluateurs semblent penser que les "efforts engagés dans le sens de la pluridisciplinarité peuvent l'être dans n'importe quel établissement".

Il m'a semblé au contraire que le chemin que nous avons tenté de suivre vers la pluridisciplinarité était semé d'embûches. Dans un enseignement supérieur aussi cloisonné entre les disciplines que le nôtre, j'aurais aimé que le CNE soulignât les difficultés extrêmes que nous avons rencontrées en matière de professionnalisation des enseignements et dans la mise en oeuvre de recherches finalisées par le simple fait que l'évaluation des formations de recherche et des enseignements est disciplinaire (MST) et que l'organisation des carrières des enseignants-chercheurs l'est aussi (CNU).

La mise en place de structures disciplinaires fortes "disposant du relais d'une expression démocratique" risque de déboucher essentiellement sur la défense des intérêts disciplinaires des nouvelles composantes. Il serait fâcheux que la politique de ces nouveaux établissements devînt elle aussi la somme des politiques de ses composantes.

Il me paraît utile, à cet égard, de souligner que depuis 5 ans les nombreuses initiatives qui ont été prises à Evry l'ont été dans le cadre d'un consensus qui s'est exprimé sans difficulté majeure dans les structures actuelles.

Quant au fonctionnement de l'Université d'Evry Val d'Essonne, je ne me permettrai, sur le rapport du CNE, que les quelques remarques suivantes :

En ce qui concerne la filière Droit (p. 30), l'Université s'est d'autant plus facilement laissée persuader par le Ministère de la créer que le Droit était déjà enseigné dans les filières AES et Economie-Gestion. Cette création, compte tenu de la professionnalisation naturelle du Droit, ne saurait être considérée comme une entorse à notre politique.

Je crois que les évaluateurs n'ont pas compris nos objectifs concernant les sciences humaines et sociales (cf. 1er alinéa de la conclusion du chapitre 4.3). Nous avons essayé de développer, dans ces disciplines comme dans les autres, des activités ouvertes le plus possible sur le monde socio-économique : gestion, sociologie du travail et de la ville, Administration Economique et Sociale, Droit, Economie et non pas voulu faire des sciences humaines les servantes des disciplines scientifiques et techniques.

Je regrette que le paragraphe 7.4 sur la documentation renferme quelques appréciations que j'estime contraires à la politique réellement menée par l'Université. Cela est certainement dû au fait que le rapporteur de cette partie du document soit le seul à n'avoir pas pris contact avec la direction de l'Université et qu'il ait évalué la politique de documentation en ne contactant que le seul responsable de la bibliothèque.